

**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2025**

Rapport n°14/2025

Objet : Rapport d'activité annuel 2024

Rapport du Président

Mesdames, Messieurs

L'article L. 5211-39 du CGCT prévoit que : « *Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus* ».

Un exemplaire du rapport d'activité 2024 est annexé au présent rapport

Je vous propose :

- D'approuver le rapport annuel 2024 présenté.

RAPPORT D'ACTIVITE

2024

Table des matières

I. PREAMBULE.....	6
II. INTRODUCTION.....	6
III. HISTORIQUE.....	6
IV. ORGANISATION GENERALE.....	7
A. L'administration.....	7
Depuis le 24 août 2020.....	7
B. Evolution des conditions de travail	8
1. Organisation et gestion des Ressources Humaines.....	8
2. Contexte social et changements managériaux	8
3. Mise en conformité et dialogue social	8
4. Réforme du règlement des congés et optimisation du temps de travail.....	8
5. Période d'Ajustement et d'Opérationnalisation	8
6. Organigramme du CNI.....	9
C. Accueil et formation de stagiaires.....	10
1. Accueil et formation stagiaires, service sport	10
2. Accueil et formation stagiaires, service administratif.....	11
D. Description du site	11
1. Les équipements	11
2. Températures	11
E. Les ouvertures.....	12
1. Planning général d'ouverture.....	12
2. Horaires d'ouverture par période	13
F. La sécurité.....	13
1. La sécurité aquatique	13
2. Le risque incendie.....	13
3. La sécurité des personnels	13
V. BILANS GENERAUX.....	14
A. Mesures mises en place pour retrouver un équilibre économique	14
B. Fréquentation générale, moyennes mensuelle, hebdomadaire et journalière	15
C. Recettes.....	15
1. Recettes de fonctionnement.....	15
2. Recettes d'activité	15

D. Ratios d'exploitation	17
VI. LES DIFFERENTS PUBLICS	19
A. La natation grand public	19
1. Organisation et plannings.....	19
2. Fréquentations	20
3. Recettes.....	21
B. Les activités de santé, bien-être et de fitness	22
1. Organisation et plannings.....	22
2. Fréquentations	25
3. Recettes des activités bien-être et de fitness	27
C. Les activités d'apprentissage de la natation	27
1. Contexte	30
2. Plannings et évolution de la programmation.....	30
3. Classes accueillies et répartition des créneaux (primaires, collèges, lycées, privé, public)..	34
4. Fréquentations	35
5. Recettes.....	35
D. L'espace bien-être	36
1. Organisation et plannings.....	36
E. Les clubs et associations	36
1. Conventions.....	36
2. Fréquentations	39
3. Recettes.....	39
VII. RAPPORT TECHNIQUE	39
A. Conduite des installations.....	39
B. Traitement de l'eau	40
C. Travaux réalisés	41
1. Achats	41
4. Remplacements.....	42
5. Réparations effectuées en interne	42
6. Contrôles	42
D. Arrêts techniques	43
1. Fermeture technique annuelle.....	43
2. Fermeture pour passage en saison estivale	44
3. Arrêt du bassin forme, problème de filtration	44

E. Consommations	44
1. Gaz.....	44
2. Electricité.....	45
3. Eau	45
VIII. RAPPORT FINANCIER.....	47
Extraits du compte financier unique 2024.....	47
IX. COMMUNICATION	53
Communication interne et externe.....	53

CHIFFRES A RETENIR

- 1^{ière} augmentation tarifaire depuis 2015 (septembre 2024)
- 32 agents permanents
- 328 jours d'ouverture
- FMI : 1 350 usagers
- 7061 élèves accueillis par an (86 779 entrées)
- 311 381 usagers accueillis
- 882 911€ de recettes liées aux activités
- 3M € de budget

I. PREAMBULE

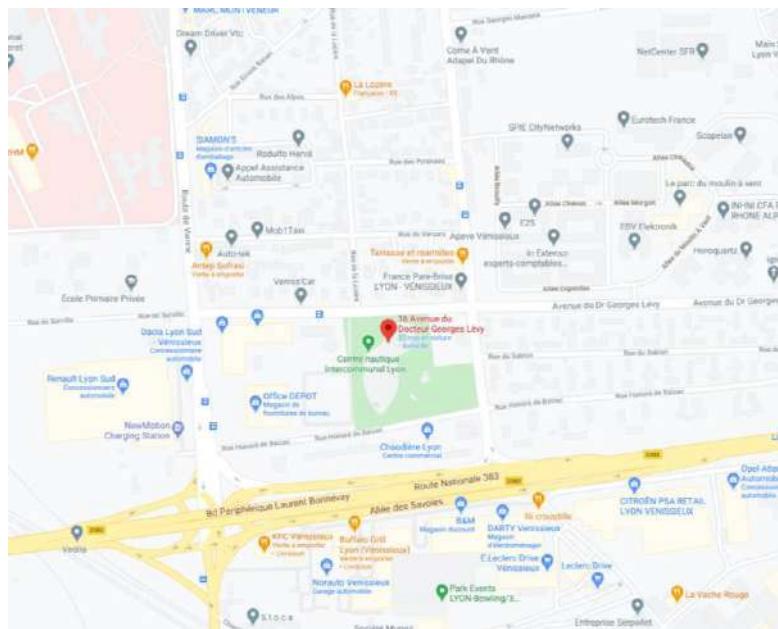
Ce rapport présente le fonctionnement du CNI pour l'année 2024 d'un point de vue organisationnel, technique, financier.... Il reflète l'engagement des élus et des équipes pour faire vivre et développer l'équipement.

L'équipement répond à des enjeux d'attractivité, d'accessibilité aux activités d'apprentissage de la natation, de baignade, de santé et de bien-être.

II. INTRODUCTION

Le Syndicat Intercommunal du Centre Nautique a pour compétence unique la gestion du CNI (Centre Nautique Intercommunal) regroupant 3 communes (Lyon, Saint Fons et Vénissieux).

L'établissement est situé au 16 avenue Georges Levy à Vénissieux.



III. HISTORIQUE

1968 : Création du Syndicat Intercommunal Vénissieux, Lyon et St Fons

1970 : Ouverture du Centre Nautique

Novembre 2010 : Incendie

2010-2015 : Travaux de reconstruction (22 M€)

10 juillet 2015 : Réouverture du CNI

IV. ORGANISATION GENERALE

A. L'administration

Le CNI est administré par un Comité Syndical composé de 9 membres titulaires et 6 membres suppléants, désignés par les Conseils Municipaux des communes membres.

Le(a) Président(e), élu(e) par le Comité Syndical est le chef de l'exécutif ; il (elle) a reçu délégation du Comité lui permettant de conclure des affaires dans des domaines précis (emprunts, marchés publics, régies, actions en justice...).

Les Vice-Présidents ont été élus parmi les membres du Comité Syndical.

Les décisions prises par délégation font l'objet de comptes rendus lors de chaque Comité Syndical.

Les tableaux suivants présentent la composition du Comité Syndical.

Depuis le 24 août 2020

Présidence de monsieur Nacer KHAMLA :

Titre	Nom	Prénom	Titulaire/suppléant	Ville
Monsieur	BARBA	Michel	titulaire	SAINT FONS
Monsieur	BERZANE	Olivier	titulaire	LYON
Madame	BOURGEAT	Danielle	titulaire	SAINT FONS
Monsieur	BUSTOS	Yannick	suppléant	VENISSIEUX
Madame	DE MONTILLE	Béatrice	titulaire	LYON
Monsieur	DEBAT	David	suppléant	SAINT FONS
Monsieur	GAUTIN	Jean-Maurice	titulaire	VENISSIEUX
Madame	GOUST	Victoire	suppléant	LYON
Monsieur	KHAMLA	Nacer	titulaire	VENISSIEUX
Monsieur	MATEO	Pierre	suppléant	VENISSIEUX
Monsieur	MEBARKI	Hadi	titulaire	SAINT FONS
Madame	NUBLAT FAURE	Julie	titulaire	LYON
Monsieur	ODIARD	Patrick	suppléant	LYON
Monsieur	SAADAOUI	Belgacem	suppléant	SAINT FONS
Monsieur	YAZAR	Murat	titulaire	VENISSIEUX

Le Comité Syndical se réunit sur convocation du (de la) Président(e). En 2024, il s'est réuni 8 fois.

B. Evolution des conditions de travail

1. Organisation et gestion des Ressources Humaines

Notre établissement repose sur une organisation humaine composée de plusieurs équipes, chacune jouant un rôle essentiel dans le fonctionnement optimal des installations et la qualité des prestations fournies.

2. Contexte social et changements managériaux

La fin de l'année 2023, plus précisément de juillet à novembre, a été marquée par un mouvement de grève motivé par des revendications salariales. Ce contexte a engendré des perturbations dans les activités et a créé des tensions entre les agents et les élus. Cependant, un tournant décisif a été marqué par l'arrivée d'un nouveau directeur fin décembre 2023.

3. Mise en conformité et dialogue social

Dès janvier 2024, et conformément aux accords conclus ainsi qu'aux demandes des élus, un important travail de mise en conformité concernant le temps de travail a été entrepris. Initiée le 19 janvier 2024 lors d'une réunion de pilotage réunissant élus, représentants du personnel, syndicats et direction, cette démarche s'est achevée le 11 juillet 2024 par la signature d'engagements réciproques. Ce processus, mené dans un esprit de dialogue social ferme, constructif et ouvert, a permis d'apaiser les tensions sociales et de rétablir un climat de travail serein et constructif.

4. Réforme du règlement des congés et optimisation du temps de travail.

Au-delà de la mise en conformité, l'ensemble du règlement des congés de l'établissement a été écrit et adopté lors du comité syndical du 7 novembre 2024. Ce document encadre désormais l'ensemble des conditions de travail. Les travaux de mise en conformité ont également nécessité l'élaboration de modalités de décompte du temps de travail des opérationnels, conformément à la législation en vigueur. Les services ont été annualisés avec des modulations selon des périodes prédéfinies. Par ailleurs, le système de revalorisation de certains enseignements par les MNS a été supprimé.

5. Période d'Ajustement et d'Opérationnalisation

De septembre à décembre, l'accent a été mis sur l'ajustement et l'opérationnalisation des nouvelles règles relatives au temps de travail. Cette phase a été menée dans une logique d'uniformisation des pratiques, d'optimisation du temps de travail et de contrôle des écarts par rapport aux projections initiales.

6. Organigramme du CNI

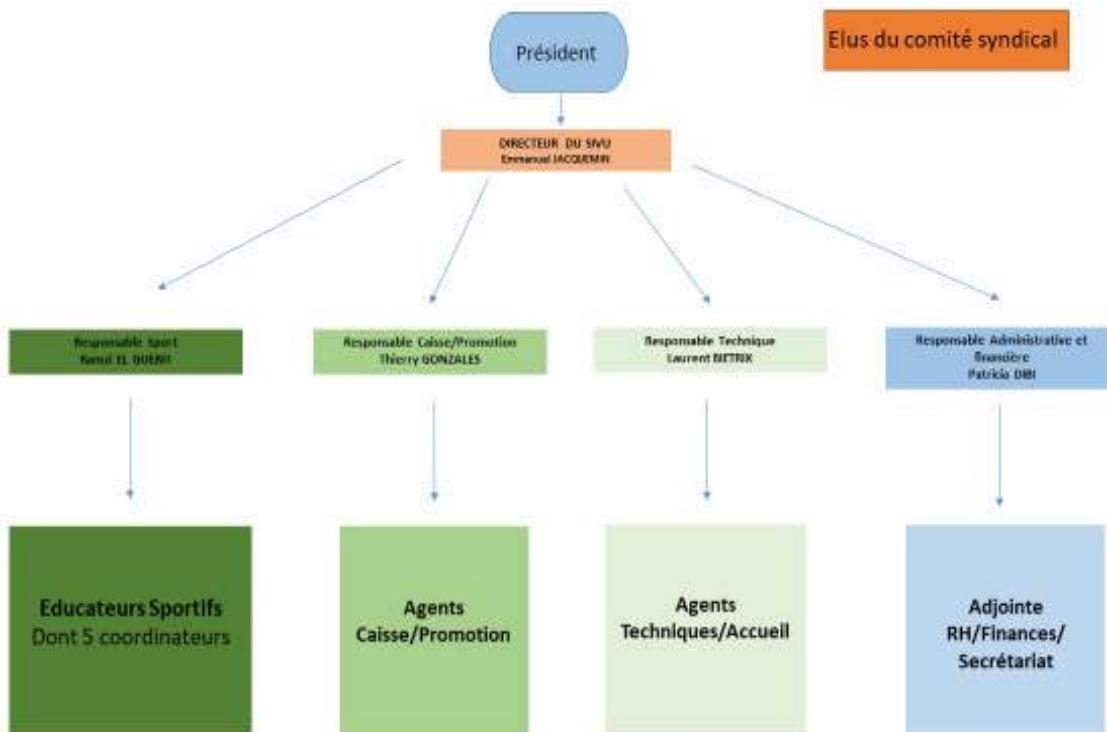
Effectifs et Structure Organisationnelle

L'effectif de l'établissement compte 32 équivalents temps plein (ETP), répartis dans trois filières principales : technique, sportive et administrative.

Évolution de l'Organigramme

En septembre 2024, l'organigramme de l'établissement a subi une évolution significative, suite à la validation par délibération lors du comité syndical du 11 avril 2024. Cette restructuration visait à répondre à plusieurs objectifs clés :

- Dynamiser les équipes,
- Réduire la masse salariale,
- Valoriser les montées en compétences,
- Assurer une meilleure répartition des champs d'intervention.



Mise en Œuvre de la Nouvelle Organisation

La mise en place de cette nouvelle organisation s'est traduite par plusieurs actions concrètes :

- La création de postes intermédiaires au sein du service sportif,
- L'élargissement des compétences et l'augmentation du champ d'intervention des cadres et des agents de caisse,
- La redistribution des champs d'intervention,
- La suppression du poste de directeur adjoint.

Ajustement des Régimes Indemnitaires

Les régimes indemnitaires ont été revus afin de les ajuster aux nouvelles responsabilités attribuées. L'ensemble de ces mesures relatives aux ressources humaines a permis de réduire la masse salariale.

C. Accueil et formation de stagiaires

1. Accueil et formation stagiaires, service sport

Le CNI souhaite participer à la formation des étudiants de son territoire. A cet effet, plusieurs stagiaires ont été accueillis en 2024 :

- Stagiaires bassins :
 - 4 personnes en préparation BPJEPS en vue du diplôme de MNS (3 en 2023)
- Stagiaires en observation en vue d'une orientation professionnelle :
 - 1 stagiaire 3ième

De plus, le CNI recrute très régulièrement des surveillants titulaires du BNSSA afin d'assurer la sécurité des bassins. Le CNI est confronté à des difficultés de recrutement sur ce type de poste. C'est pourquoi, il a été reconduit la formation de préparation au passage du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) afin de répondre à plusieurs préoccupations :

- Constituer un vivier de jeunes diplômés susceptibles de répondre aux besoins de l'établissement ;
- Permettre à des jeunes d'accéder à des compétences et un diplôme leur permettant une première intégration dans le monde du travail ;
- Assurer une diversification du champ d'intervention des MNS de l'établissement.

Cette formation, portée par l'association A L'EAU MNS (ALMNS), organisme de formation agréé qui assure la partie visant la délivrance d'un diplôme de secourisme PSE1, pour laquelle le CNI a assuré la formation des stagiaires aux épreuves de natation, à l'action du sauveteur sur le noyé et à la législation.

La formation, encadrée par un MNS, a débuté au mois d'octobre 2024 et s'est poursuivie tout au long de l'année scolaire 2024-2025.

2. Accueil et formation stagiaires, service administratif

En 2024, une alternante Finances/RH a rejoint l'équipe du CNI dans la cadre de la préparation à un BTS en 2 ans

D. Description du site

1. Les équipements

L'espace du CNI comprend plusieurs installations ouvertes au public

- ✓ Un espace aquatique intérieur :
 - 1 bassin de 50 m avec mur amovible ;
 - 1 bassin d'initiation de 174 m² avec jets d'eau ;
 - 1 pataugeoire avec jeux d'eau.
 - 1 bassin de forme de 190 m² avec bain à remous et jets massant.
- ✓ Un espace extérieur (accessible uniquement en saison estivale) :
 - 1 pataugeoire avec zone de jeux d'eau ;
 - 1 parc de 15 000 m² aménagé.
 - Des parcours d'agilité en corde et bois
- ✓ Un espace bien être:
 - 1 sauna ;
 - 1 hammam ;
- ✓ Un espace forme avec 1 salle de gym de 200 m².

2. Températures

Nous garantissons à nos usagers, une eau à température constante tout au long de l'année :

- 27°C dans le bassin sportif ;
- 28.5°C dans le bassin d'initiation et la pataugeoire, portée à 32 °C pour l'activité bébés nageurs ;
- 28.5 dans le bassin forme.

E. Les ouvertures

L'organisation générale mise en place a pour objectif de recevoir tous les types de public dans les meilleures conditions et d'optimiser la fréquentation.

1. Planning général d'ouverture

En 2024, le CNI a ouvert suivant le planning ci-après :

Saison hivernale	
Saison hivernale	Du jeudi 2 janvier au dimanche 9 juin 2024 Du Lundi 7 septembre au dimanche 22 décembre 2024
Saison estivale	
Saison estivale	Du Samedi 15 juin 2024 au mercredi 21 août 2024
Petites vacances scolaires	
Vacances de Noël	Du mardi 2 janvier au dimanche 7 janvier 2024
Vacances d'hiver	Du lundi 19 février au dimanche 3 mars 2024
Vacances du printemps	Du lundi 15 avril au dimanche 29 avril 2024
Vacances d'automne	Du lundi 21 octobre au dimanche 3 novembre 2024
Fermetures de l'établissement	
Fermeture administrative	Du lundi 23 décembre 2024 au lundi 1^{er} janvier 2024
Fermeture pour mise en place de la saison estivale	Du lundi 10 au vendredi 14 juin 2024
Fermeture technique annuelle	Du jeudi 22 août au dimanche 1^{er} septembre 2024
Jours fériés	Fermeture de l'établissement hors 14 juillet et 15 août

Cette organisation représente 323 jours d'ouverture.

2. Horaires d'ouverture par période

L'établissement est ouvert, tous usages confondus, comme suit :

	Période scolaire	Petites vacances scolaires	Saison estivale
Lundi au vendredi	9h30 à 22h sauf jours fériés	10h à 20h sauf jours fériés	10h-19h (y compris jours fériés)
Samedi	7h45 à 15h30 sauf jours fériés	10h à 15h30 sauf jours fériés	
Dimanche	7h45 à 13h30 sauf jours fériés	10h à 13h30 sauf jours fériés	

F. La sécurité

1. La sécurité aquatique

Le POSS (Plan d'Organisation des Secours et de la Sécurité) prend place dans l'organisation générale de la sécurité de l'établissement. Il regroupe, pour un même établissement, l'ensemble des mesures de prévention.

Cette année, nous n'avons eu à signaler aucun accident grave dans la pratique des activités.

Le recyclage obligatoire du PSE1 du personnel bassin a eu lieu le vendredi 6 septembre 2024 avec la société ALMNS.

L'équipe de MNS organise des entraînements et rappels au POSS plusieurs fois par an, dont au moins une date en présence des autres services.

2. Le risque incendie

Les agents techniques sont formés 1 fois par an à l'utilisation du SSI (Système de Sécurité Incendie).

Un exercice d'évacuation a été réalisé avec l'ensemble du personnel suite à des sessions de rappel des rôles des agents et des cheminements des publics en fonction des zones de l'établissement.

3. La sécurité des personnels

Le CNI est engagé dans une démarche de prévention via l'élaboration et le suivi du document unique portant sur plusieurs axes :

- Amélioration de la gestion des conflits (formation intra, sensibilisation à la communication et mise à jour partagée des règles pour l'accueil des publics, des conduites à tenir, des outils de suivi)

- Amélioration de la gestion du risque incendie (formations et exercices pratiques) ;
- Manutention (mise à l'eau du matériel pédagogique) ;
- Amélioration du stockage des produits dangereux ;
- Amélioration de la manutention et de l'utilisation des produits dangereux.

V. BILANS GENERAUX

A. Mesures mises en place pour retrouver un équilibre économique

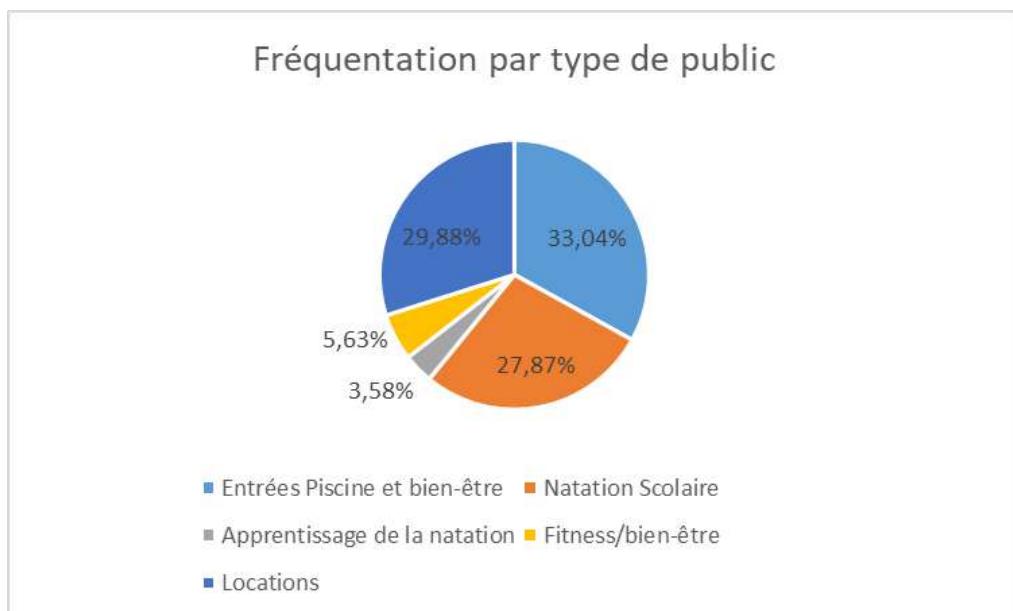
En avril 2024, une analyse comparative avec les pratiques sectorielles a été menée afin de redéfinir l'équilibre économique de l'établissement. L'objectif était de revoir l'ensemble de l'offre d'activités et la tarification pour la reprise de septembre 2024.

À l'issue du comité syndical du 11 avril, plusieurs décisions ont été prises :

- **Réintroduction des abonnements annuels** : Les tarifs avantageux pour les usagers des séances sur réservation d'aquagym (20/30 séances), mis en place suite à la période COVID, ont été supprimés. Cette mesure visait à corriger une perte économique identifiée. L'impact de cette décision n'a pas été visible en 2024 en raison d'anticipations d'achat sur l'ancienne formule, mais les effets devraient se faire sentir à partir de septembre 2025.
- **Révision à la hausse des tarifs** : L'ensemble des tarifs (location, entrées piscine, abonnements, etc.) a été révisé à la hausse afin de se conformer davantage aux pratiques du secteur.
- **Augmentation des capacités et développement de l'offre** : Le nombre d'enfants dans les cours d'apprentissage et de découverte de la natation a été augmenté, et l'offre globale de natation a été développée avec l'ajout de nouveaux créneaux.
- **Réévaluation de l'offre scolaire** : L'offre scolaire a été réexaminée pour répondre aux besoins de créneaux supplémentaires des villes de Lyon et Saint-Fons, ainsi que pour augmenter l'offre globale de créneaux disponibles à la location pour des collèges ou des collectivités extérieures.
- **Réflexion sur la zone bien-être** : Une réflexion a été menée en 2024 concernant les modalités d'exploitation de la zone bien-être, fermée depuis la période COVID en raison d'un déséquilibre économique trop important. Suite à la présentation de différents scénarios basés sur les pratiques observées sur d'autres sites, il a été décidé d'intégrer le bassin de balnéothérapie, dit bassin forme, dans la continuité des bassins sportifs et d'initiation les week-ends et lors des petites vacances scolaires. Cette démarche, associée à une évolution de l'offre avec la mise en place d'une structure gonflable et d'outils d'animation divers, a été très bien perçue et a rapidement suscité un engouement, contribuant ainsi à l'augmentation des recettes en novembre et décembre 2024 pour ce type de public.

B. Fréquentation générale, moyennes mensuelle, hebdomadaire et journalière

En 2024, le CNI a réalisé **311 381** entrées (295 118 en 2023, 303 437 en 2022, 246 124 en 2019) réparties comme suit :



C. Recettes

1. Recettes de fonctionnement

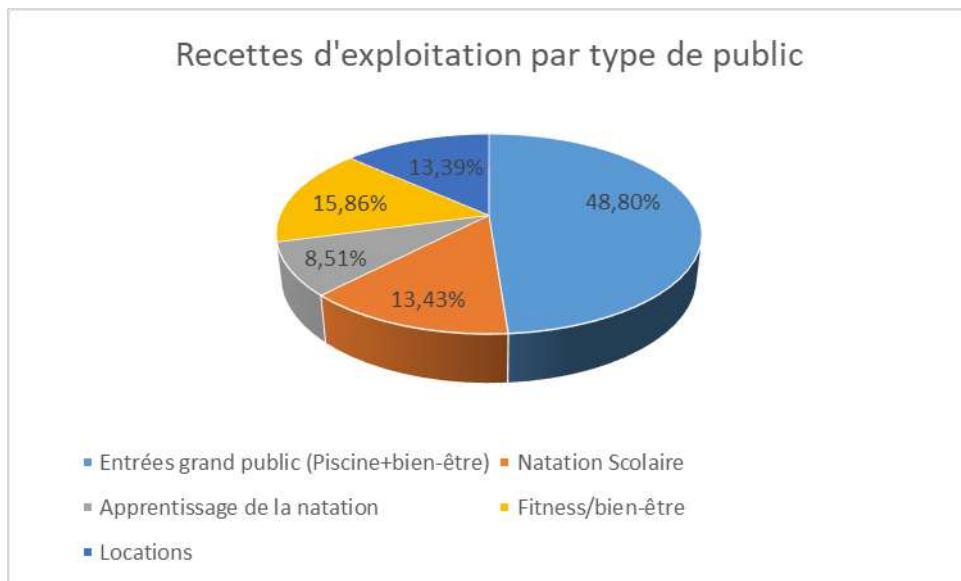
En 2024, les recettes de fonctionnement se sont élevées **3 044 532** (en 2023 ; 3 202 160€, en 2022 ; 2 802 655 €, en 2021 ; 2 304 681 €, en 2020, 2 380 365 € et en 2019, 2 871 300 €). Le détail de ces recettes est fourni au paragraphe VIII.

2. Recettes d'activité

En 2024, les recettes du CNI liées aux activités sont les suivantes :

- Location des équipements aux associations, lycées, organismes de formation... ;
- Mise à disposition des équipements pour les collèges ;
- Recettes d'exploitation : vente de produits.

Elles se sont élevées à **882 911,53** (742 409€ en 2023, 741 683 € en 2022, 910 743 € en 2019) réparties comme suit :

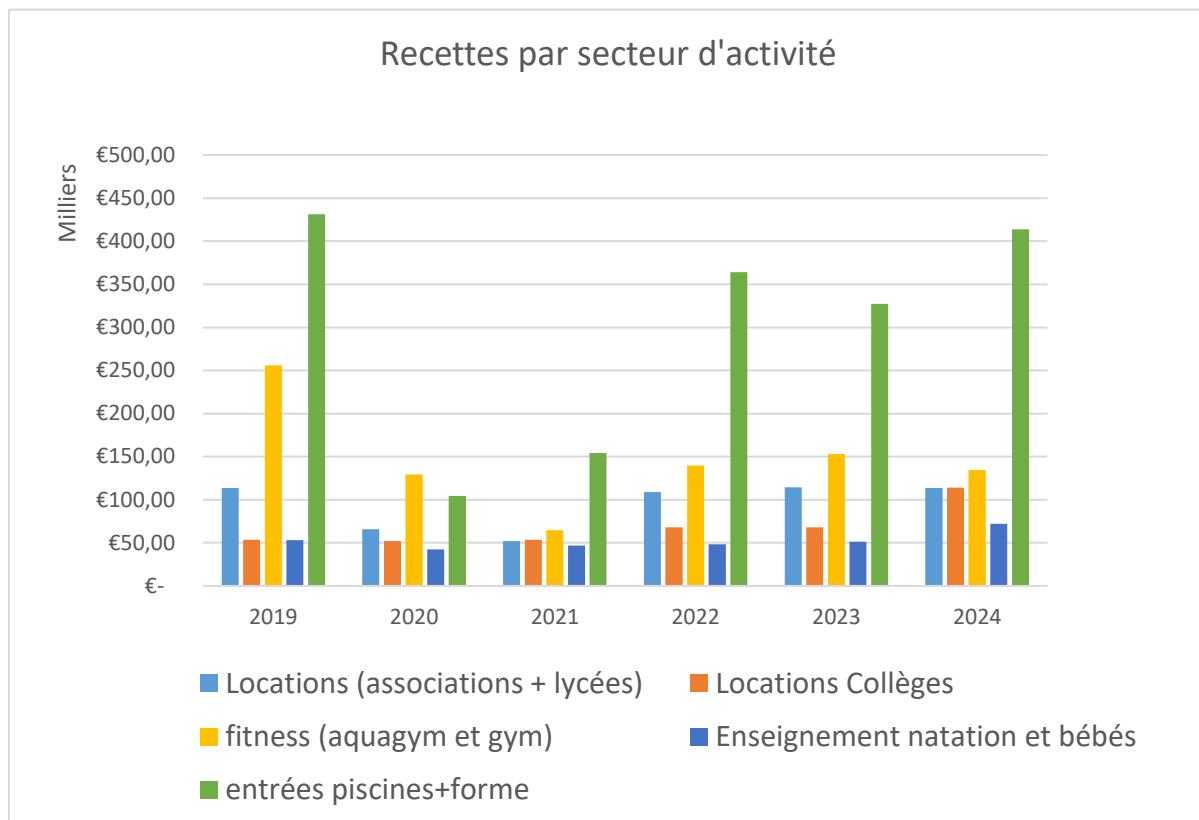


Performance Financière et Recettes d'Activités

Il est important de noter une hausse des recettes d'activité par rapport à 2023. Pour rappel, en 2023, une baisse des recettes avait été constatée par rapport à 2019, année de référence en termes de performance du projet d'établissement. La perte de recette liée à la grève n'expliquait pas l'entièreté des écarts.

En 2024, l'établissement a réalisé un volume de recettes de fonctionnement conforme au budget prévu, atteignant 101% de l'objectif fixé. Plusieurs facteurs ont contribué à cette performance :

- **Augmentation des recettes d'activités** : Une hausse de 140 500 € des recettes d'activités a été enregistrée entre 2023 et 2024. Cette augmentation est principalement liée à l'évolution de l'offre d'activités et à l'augmentation de la fréquentation observée depuis 2023. La progression est visible pour le grand public, les activités d'apprentissage de la natation et les locations collèges.
- **Impact de la fermeture du bassin de balnéothérapie (BF)** : La fermeture du BF pour le changement des filtres a engendré une perte de recettes estimée à 2 500 €.
- **Stabilité des locations** : Les recettes provenant des locations associatives sont restées stables par rapport à 2023.



D. Ratios d'exploitation

Ratio	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Moyenne horaire de fréquentation (fréquentation totale/nb heures totales d'utilisation)	63,24	86,53	44,29	86,61	87,44	92,80
Recette moyenne horaire (recettes totales/nb d'heures d'utilisation)	234,00 €	281,86 €	111,35 €	211,70 €	219,97 €	263,12 €
Coût horaire brut d'utilisation (dépenses fct/nb heures utilisation)	688,43 €	1 516,59 €	691,68 €	799,38 €	948,79 €	907,33 €
Coût horaire à la charge de la collectivité	454,43 €	1 234,73 €	580,33 €	587,69 €	728,82 €	644,20 €
Recette moyenne par usager (recettes totales/fréquentation totale)	3,70 €	3,26 €	2,51 €	2,44 €	2,52 €	2,84 €
Coût horaire moyen par usager (dépenses fonctionnement / fréquentation totale)	10,89 €	17,53 €	15,62 €	9,23 €	10,85 €	9,78 €
Soit à la charge de la collectivité : €/usager	7,19 €	14,27 €	13,10 €	6,79 €	8,33 €	6,94 €
Coût de fonctionnement au m ²	1 984,72 €	1 685,09 €	1 707,17 €	2 074,55 €	2 371,97 €	2 255,21 €
Coût de fonctionnement net moyen au m ² (coût de fonctionnement- recettes tarifaires au m ²)	1 310,09 €	38 408,96 €	1 431,90 €	1 525,15 €	1 822,04 €	1 601,20 €

Amélioration des Ratios en 2024

Les ratios de 2024 montrent une amélioration par rapport à 2023, principalement due aux facteurs suivants :

- **Maintien d'une masse salariale basse** : Une politique de non-remplacement de postes a été mise en place, contribuant à la maîtrise de la masse salariale.
- **Réduction des dépenses énergétiques** : Une baisse globale des dépenses d'énergie a été observée.
- **Augmentation de la fréquentation** : Le nombre de visiteurs a connu une hausse.
- **Hausse des recettes d'activités** : Les recettes générées par les activités ont augmenté.

Il est à noter que le coût par usager est passé sous la barre des 7 €. La hausse tarifaire devrait également contribuer à l'amélioration future de ces indicateurs.

Analyse du Coût de Fonctionnement au m²

Bien que le coût de fonctionnement du CNI au m² s'améliore, il reste relativement élevé (source : OFGL 2021), avec une réduction de 120 € constatée. Plusieurs facteurs influencent cet indicateur, notamment la taille de l'établissement et la diversité des activités proposées. Le CNI supporte également des postes administratifs qui ne sont pas toujours comptabilisés dans les structures mutualisant leurs services ressources.

L'évolution de ce ratio depuis 2019 s'explique par plusieurs éléments :

- L'augmentation du coût de la masse salariale,
- Le développement des activités,
- L'évolution liée au glissement vieillesse technicité,
- La hausse du prix des fluides et des matériaux.

En 2024, c'est principalement le coût des fluides qui a à nouveau dégradé cet indicateur. Un travail sur la gestion technique a été lancé en fin d'année 2024 pour réévaluer les modalités de gestion du contrat de chauffage, ventilation et climatisation (CVC) ainsi que le traitement de l'eau.

VI. LES DIFFERENTS PUBLICS

A. La natation grand public

1. Organisation et plannings

Horaires d'ouverture

Le CNI accueille le grand public aux horaires suivants :

	Saison scolaire		Saison estivale
	Septembre à mi-juin	Petites vacances scolaires	De mi-juin à fin août
Lundi	11h30-13h30 16h30-19h40	10h-19h40	10h-18h30
Mardi	11h30-13h30 16h30-19h40	10h-19h40	10h-18h30
Mercredi	11h30-19h40	10h-19h40	10h-18h30
Jeudi	11h30-13h30 16h30-19h40	10h-19h40	10h-18h30
Vendredi	11h30-13h30 16h30-19h40	10h-19h40	10h-18h30
Samedi	10h30-15h30	10h-15h30	10h-18h30
Dimanche	9h-13h30	10h-13h30	10h-18h30

Droits d'entrée

Le paiement du droit d'entrée donne accès :

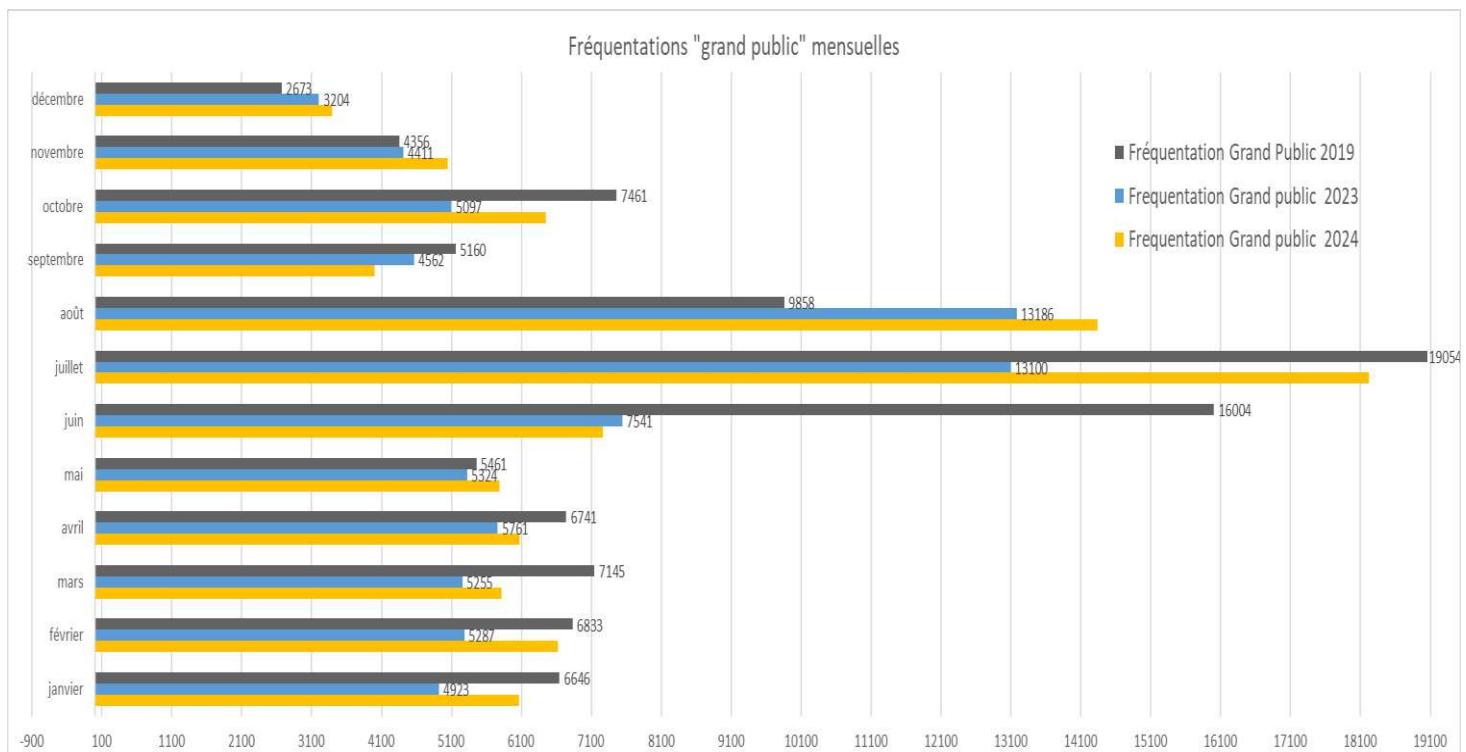
- En période scolaire, aux bassins intérieurs (initiation, pataugeoire et sportif).
- En période estivale, aux bassins intérieurs décrits ci-dessus ainsi qu'aux espaces extérieurs (pelouses, pataugeoire, parcours acrobatiques).

Les tarifs pour accéder aux bassins ont évolués à la rentrée de septembre 2024 et sont les suivants :

	Résidents		Non-Résidents		Enfants résidents	Enfant non-résidents
	Plein tarif	Tarif réduit	Plein tarif	Tarif réduit	(3/17ans)	(3/17ans)
Entrée individuelle	4,80 €	3,90 €	6,10 €	5,10 €	3,50 €	4,5
10 entrées	40 €	35 €	52 €	46 €	28 €	35,00 €
Abonnement 6 mois	140 €	120 €	170 €	150 €	-	
Abonnement 1 an	230 €	210 €	270 €	240 €	-	

2. Fréquentations

En 2024, 102 432 visiteurs, dont les moins de 4 ans, (89 299 en 2023, 89 332 en 2022, 42 342 en 2021, 22 487 en 2020, 112 000 en 2019) ont fréquenté le CNI dans le cadre du grand public (nageurs et loisirs), répartis mensuellement, comme suit ok:



Fréquentations et Recettes en 2024

Les fréquentations de 2024 ont augmenté par rapport à 2023, particulièrement en période scolaire. Cette hausse s'explique par plusieurs facteurs :

- Nouvelle offre d'activités : Décidée lors du comité syndical du 11 avril, cette offre inclut la réaffectation du bassin forme, contribuant à l'augmentation de la fréquentation, notamment en fin d'année. Cela comprend l'accès au bassin balnéo et les animations proposées les week-ends, telles que la structure gonflable et les jeux d'eau.
- Fermeture du bassin de 50 mètres de Villeurbanne : Cette fermeture a également joué un rôle dans l'augmentation de la fréquentation et des recettes pour le grand public, générant une forte augmentation du public nageur.

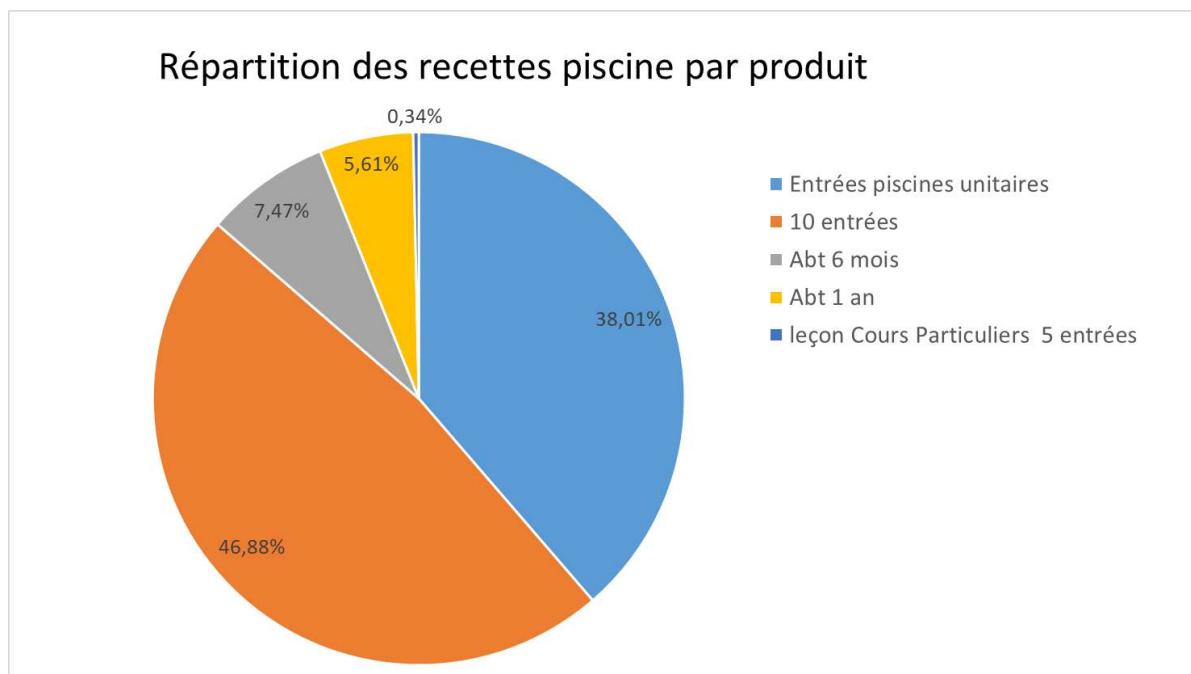
Amélioration de l'Offre pour 2025

Cependant, des plaintes concernant le manque de lignes d'eau accessibles à certains créneaux ont été exprimées. En réponse, la répartition de l'offre sera repensée pour septembre 2025 afin de mieux répondre aux attentes des usagers.

3. Recettes

Les recettes liées à la natation grand public ont représenté 407 430.5€ en 2024, (327 226€ en 2023, 358 095€ en 2022, 154 042€ en 2021, 90 732 € en 2020 et 399 261 € en 2019). Ce montant représente 48.6% des recettes d'exploitation en 2024 (45.5% en 2023, 48 % en 2022, 40.5 % en 2020 et 54% en 2019).

Elles se répartissent ainsi, entre les différents produits proposés :



Le produit « 10 entrées » représente la majeure partie des ventes en période scolaire suivi par le produit « entrées unitaires », produit le plus vendu en saison estivale.

Il faut également noter une forte augmentation des ventes « d'abonnements piscine », signe d'une fidélisation des usagers (en 2023 les abonnements 6 mois représente 4.22% des recettes piscine et 1 ans 4.74%).

B. Les activités de santé, bien-être et de fitness

1. Organisation et plannings

Le CNI encadre différentes activités :

- **Des activités d'aquagym sans gros matériel :**

- **Aquadouce** : Détente, convivialité et bien être. L'activité vise l'entretien et l'amélioration « en douceur » de l'ensemble des groupes musculaires.
- **Aquafitness** : Dynamique tout en gardant le sourire. Activité destinée aux personnes recherchant la pratique d'une activité sportive.
- **Aquatonique** : Le plaisir dans l'intensité. Activité de forte intensité, favorisant le tonus musculaire et développant le système cardio-vasculaire et respiratoire.
- **Aquasculpt** : Activité avec perte d'appuis plantaires et utilisation d'une ceinture de flottaison, renforce la tonification du haut et du bas du corps.
- **Aquab'dos** : Activité pour prévenir et réduire des douleurs dorsales par le renforcement des muscles

- **Des activités d'aquagym avec gros matériel :**

- 2 niveaux d'**aquabike** : Du vélo dans l'eau. Activité regroupant les vertus des sports d'endurance et la douceur des sports aquatiques.
- **Aquacircuit** : Des ateliers ludiques pour vous divertir. Cours interactif sous formes d'ateliers ayant pour objectifs l'amélioration de la condition physique et le renforcement musculaire.

Planning d'activités

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Aquadouce	16h45	11h20		11h20	11h20	-
Aquafitness	12h20 / 18h15	12h20 17h	9h45	12h20 18h15		-
Aquatonique		18h30	18h40		-	-
Aquabdos					12h20	
Aquasculpt	12h20	-	-			-
Aquabike niv 1	16h45 17h30 19h	12h20	10h35 / 18h15/19h	17h30 18h15 / 19h	12h20	8h30 9h15
Aquabike niv 2	12h20 18h15		12h20		-	-
Aquacircuit	-	19h	-	12h20		-

Tarifs activités aquatiques adultes

ACTIVITES A LA SEANCE		
Aquasport avec matériel	Tarif résident	Tarif non résident
1 séance	13,00 €	15,00 €
5 séances	56,00 €	70,00 €
10 sances	106,00 €	130,00 €
Aquasport sans matériel	Tarif résident	Tarif non résident
1 séance	8,50 €	10,50 €
5 séances	38,00 €	46,00 €
10 sances	75,00 €	90,00 €
Abonnement annuel 1 séance aquasport sans gros matériel	170 €	200 €
Open pass	400,00 €	460,00 €

Nota : L'open pass permet d'accéder, de manière illimitée pendant 1 an, à l'ensemble des activités de santé bien-être sans matériel et à l'espace aquatique adulte.

- **Des activités de fitness en salle :**

Le CNI est doté d'une salle de gymnastique de 200 m² accueillant différentes activités :

- **Gym dynamique** : Salsation (mélange de danse et de fitness).
- **Renforcement musculaire** : body sculpt, cuisses/abdos/fessiers.
- **Gym Posturale** : méthode de Gasquet (travail postural et respiration spécifique permettant un renforcement des muscles profonds), Hatha Yoga (enchaînement de postures de renforcement ou d'étirement)
- **Gym seniors** : l'activité s'articule autour de la respiration et de techniques douces pour faire travailler le corps en harmonie avec l'esprit.
- **Etirements musculaires** : stretching (pour développer la souplesse, préparer le corps à l'exercice et favoriser la récupération après un effort physique).

Planning d'activités

L'espace forme propose les cours ci-après aux horaires suivants OK:

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
GYM DYNAMIQUE	Salsation			19h45		
	Hatha yoga	19h00		18h30		
GYM MUSCULAIRE ET POSTURALE	Body sculpt		12h15 19h15		18h15	
	Méthode de Gasquet				19h15	11h00
	CAF		18h15		12h15	
	Gym seniors		10h15		10h15	
	Stretching			12h15		

Tarifs des activités

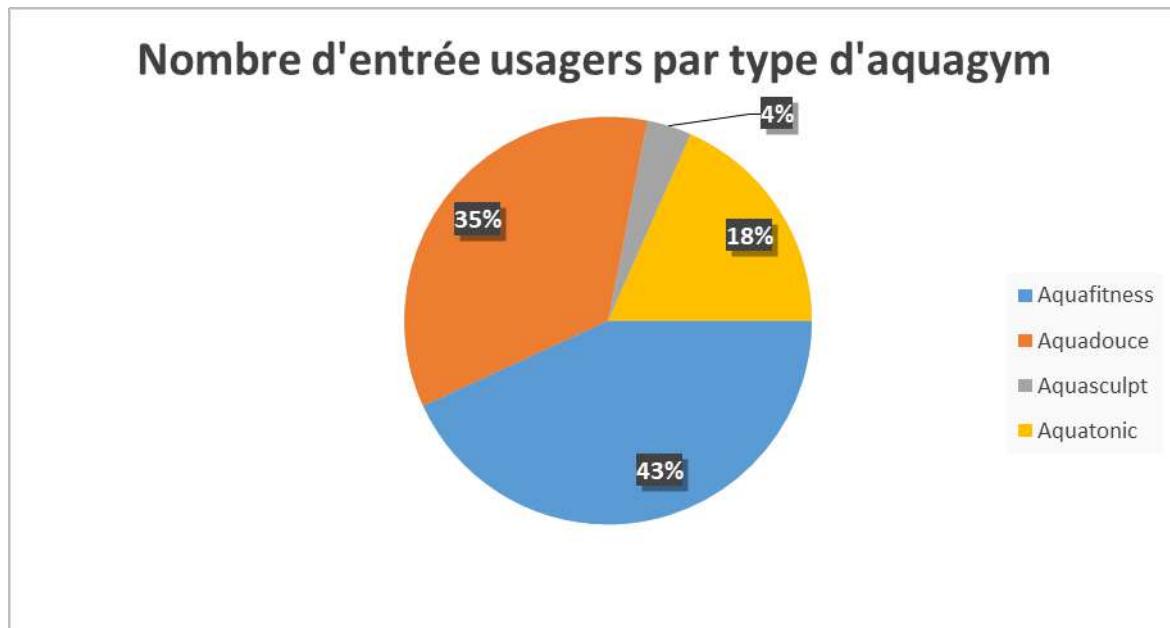
ACTIVITES A LA SEANCE		
GYM SECHE	Tarif résident	Tarif non résident
1 séance	8,50 €	10,50 €
5 séances	38,00 €	46,00 €
10 sances	75,00 €	90,00 €
Abonnement annuel 1 séance semaine	170,00 €	200,00 €

2. Fréquentations

Activités d'aquagym sans gros matériel (aquatonique, aquafitness, aquadouce, aquasculpt, aquabdos)

En 2024, 8431 entrées sont enregistrées pour les activités d'aquagym sans gros matériel, 8 116 en 2023, 9 093 en 2022.

Les usagers étaient répartis comme suit, entre les différentes activités :



Les activités d'aquagym ont été affectées par la fermeture du bassin forme (BF) du 2 octobre au 12 novembre 2024. Pendant cette période, une réorientation des séances d'aquagym avec gros matériel, habituellement organisées dans le BF, vers des séances sans gros matériel a été proposée et suivie en partie par les usagers.

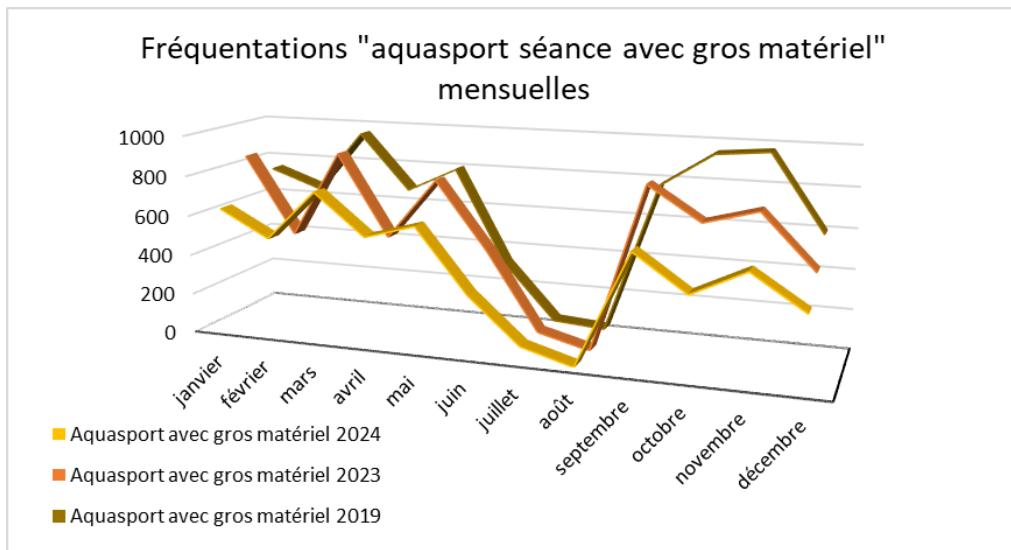
Activités d'aquasport à la séance (aquabike, aquacircuit, aquathème)

En 2024, 5 329 entrées ont été comptabilisées sur les cours à la séance d'aquabike, d'aquacircuit et d'aquathème. 7 543 en 2023, 7 223 en 2022, 6 589 en 2021, 4 073 en 2020 et 7 561 en 2019.

Évolution de la Fréquentation en Aquagym

Le nombre d'entrées en aquagym avec gros matériel, stable depuis des années, a connu une baisse. Cette diminution peut s'expliquer par deux facteurs principaux :

- **Fermeture du bassin forme (BF)** : La fermeture du BF du 1er octobre au 12 novembre a impacté la fréquentation de ces activités.
- **Concurrence de la piscine du LOU Rugby** : Le départ de certains usagers vers la piscine du LOU Rugby, qui propose des abonnements mensuels incluant l'aquagym, a également contribué à cette baisse.



Redynamisation de l'offre Aquagym

Pour maintenir le taux de pratique dans les activités d'aquagym, il est nécessaire de redynamiser l'offre, de se positionner davantage pour susciter l'intérêt dans l'offre fitness, de bien-être par la pratique sportive du territoire. Des mesures seront envisagées pour rendre ces activités plus attractives et répondre aux attentes des participants dès la rentrée 2025-2026.

Activités santé bien-être en salle

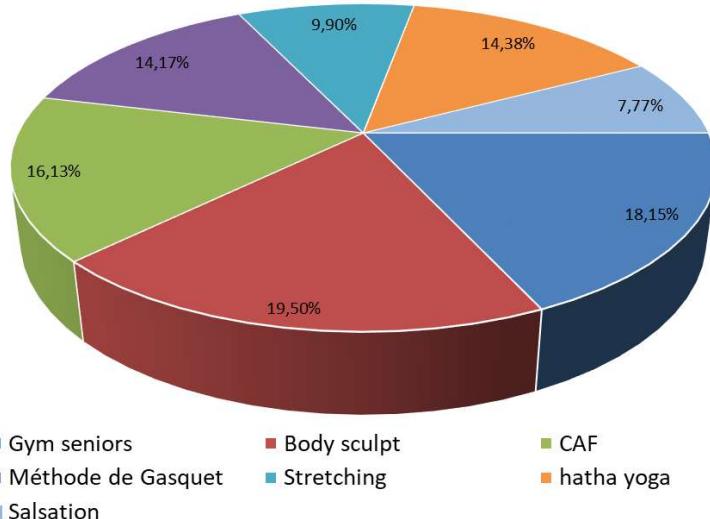
En 2024, **3769 entrées** ont été enregistrées en salle de gym. 3239 en 2023, 2 057 en 2022 soit une nouvelle augmentation de 500 entrées sur l'année.

Augmentation de la Fréquentation

L'augmentation de la fréquentation peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- **Créneaux supplémentaires** : Des créneaux supplémentaires ont été proposés pendant les petites vacances scolaires.
- **Succès des activités spécifiques** : Les activités de yoga et de Salsation connaissent un succès croissant.

Répartition des usagers par type d'activité santé bien-être en salle



Gestion du Personnel

Le départ de la référente de la salle en fin d'année 2024 a été géré par un tuilage interne afin de limiter les départs de pratiquants et de maintenir une continuité de qualité d'encadrement des activités.

3. Recettes des activités bien-être et de fitness

Les activités de bien-être et de fitness (aquatiques et terrestres) ont généré **142 319€ de recette en 2024**, 153 000€ en 2023, 139 000 € en 2022, 102 900 € en 2021, 124 808 € en 2020 et 258 088 € en 2019.

Soit 16.63% des recettes d'exploitation en 2024, 20.21% en 2023, 18.11% en 2022, 23.5 % en 2021, 24% en 2020 et 30% en 2019.

C. Les activités d'apprentissage de la natation

Les activités bébés et premières bulles

- **Les bébés nageurs** : Activité familiale privilégiant l'éveil de l'enfant (6 mois à 4 ans) par le partage de moments de complicité à travers la recherche de nouvelles sensations.
- **Les premières bulles** : Activité avec perte d'appuis plantaires et utilisation d'une ceinture de flottaison, renforce la tonification du haut et du bas du corps.

- **Des stages** (1 fois par jour sur une semaine de vacance scolaire ou 10 séances, un jour de semaine scolaire) d'apprentissage et de perfectionnement à la natation pour les adultes et enfants de plus de 6 ans.

Planning d'activités

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
bébés nageurs	-	-	-	-	-	8h15 8h45 9h15 9h45 10h15 10h45 11h15 11h55
Premières bulles	-	-	8h45 9h30 10h15	17h 17h45	-	-

Ces activités se réalisent tout au long de l'année, hors périodes de vacances scolaires et sont regroupées, car elles nécessitent des installations matérielles importantes.

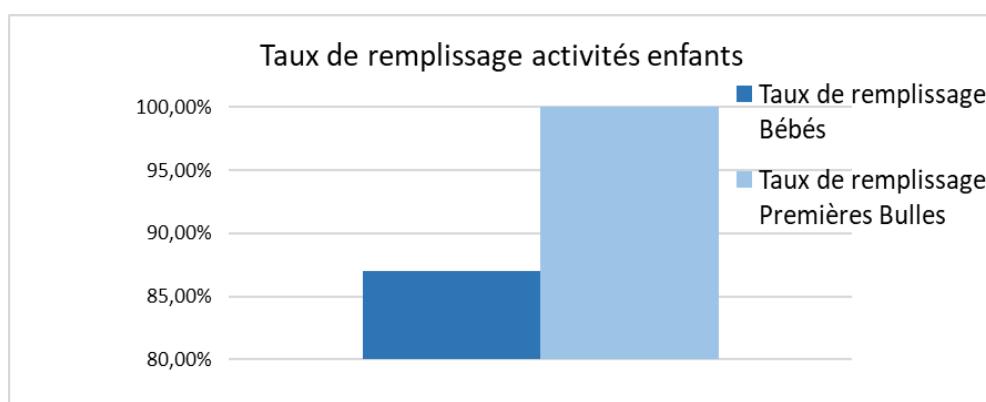
Tarifs activités aquatiques enfants

ACTIVITES A L'ANNEE			STAGE NATATION ENFANT		
Tarif annuel	Tarif résident	Tarif non résident	Tarif semaine (5 cours)	Tarif résident	Tarif non résident
1 enfant	190,00 €	220,00 €			
2ème enfant	170,00 €	200,00 €			
A partir du 3 ème enfant	150,00 €	180,00 €	1 séance	40,00 €	50,00 €

Fréquentation

En 2024, 285 enfants étaient inscrits aux activités annuelles de bébés nageurs et de premières bulles. 212 en 2023, 213 en 2022, 218 en 2021, 178 en 2020 et 248 en 2019.

Soit un taux de remplissage de 90.76% en 2024, 92% en 2023, 93% en 2022, 94% en 2019.



Le nombre d'enfant maximum par cours a été augmenté, sans détérioration de la qualité perçue de l'activité. Le taux de remplissage reste important. L'offre « bébés nageurs » du Centre Nautique est très appréciée et peu développée sur l'agglomération. Sur cette activité en particulier, le CNI attire un grand nombre d'usagers hors territoire.

Les stages de natation enfants et adultes

Des stages de natation sont organisés pendant les périodes de petites vacances scolaires et durant l'année scolaire sous forme de stage.

Les stages de natation enfant en période de vacances ont permis d'accueillir 109 enfants en 2024, 114 en 2023, 112 en 2022.

Stages natation 2024	Enfants		
	Nombre de stages	Fréquentation	Recettes
Vacances d'hiver	5	31	1 550,00 €
Vacances de pâques	5	45	1 940,00 €
vacances de Toussaint	3	33	1 350,00 €

Les stages de natation adultes pendant les périodes scolaires ont permis d'accueillir 42 personnes

7 stages de 10 séances ont également été organisés à l'année en 2024 pour un public enfant et adulte.

Les stages JAN et AA

Les stages JAN et AA sont destinés aux enfants ne sachant pas nager. Ces stages répondent à un appel à projet étatique et sont donc en parti financés. Ils proposent 10 séances d'apprentissage de la natation.

En 2024-2025, 6 stages ont été effectués comme en 2023-2024

La demande reste plus importante que l'offre, cependant, nous avons des problèmes d'assiduité de personnes qui prennent en définitive la place d'autres...

Aspects financiers :

La demande de subvention 2024-2025 a porté sur 6 stages contre 7 en 2023-2024. Le coût associé pour la mise en place des stages était de 5760€, ils ont été financé à hauteur de 40% du coût réel, soit 2300€. La participation étatique décroît chaque année. Il a décidé de ne pas reconduire le dispositif en 2025-2026.

Les cours particuliers

Le CNI offre la possibilité aux MNS travaillant dans l'établissement de donner des cours particuliers en dehors de leur temps de travail. Une convention est signée entre le MNS et le CNI dont les principales conditions sont les suivantes :

- Le MNS fait une demande au CNI d'utilisation du bassin et s'acquitte d'une redevance (7 € pour la location horaire d'1 ligne d'eau de 25 m).
- L'usager s'acquitte d'un droit d'entrée au CNI et paye le cours directement au MNS (tarif fixé en accord avec le CNI).

En 2024, 1004 cours particuliers ont été donnés.

Recettes d'activités liées aux stages de natation

Les activités d'apprentissage de la **natation ont généré 72 187€ de recettes en 2024**, 51 095 € en 2023, 48 440 € en 2022, 46 890 € en 2021, 33 600 € en 2020 et 47 120 € en 2019, soit 8.43% des recettes d'exploitation. La hausse tarifaire s'est ressentie dès la rentrée de septembre 2024 pour les activités à l'année (bébés-nageurs, premières bulles). L'augmentation du nombre d'enfant par cours a également généré des recettes supplémentaires

Les scolaires

1. Contexte

L'accueil des scolaires des 3 communes fait partie des missions confiées au CNI.

Le CNI :

- Collabore avec l'Education Nationale pour l'enseignement de la natation auprès **des primaires**. L'élaboration d'un projet pédagogique est faite de manière conjointe, le CNI participe à l'encadrement des élèves et assure leur surveillance.
- Accueille **les secondaires** : Les collégiens et lycéens du territoire suivent l'enseignement de la natation dispensé par leurs professeurs d'Education Physique et Sportive. Les MNS du CNI assurent la surveillance.

2. Plannings et évolution de la programmation

Les plannings prévus à compter du 1^{er} janvier 2024 correspondent à la période 2, puis à la période 3 fin avril et enfin en septembre à la période 1.

Les classes de CP et CE1 sont accueillies en P1 et P2, les classes de CM2 en P3

P2 : 13 semaines
du 18/12/24 au 12/04/24

P3 : 6 semaines
du 29/04/24 au 07/06/24

LUNDI						MARDI						MERCREDI						JEUDI						VENDREDI									
Petit bain du Bassin Sportif			Grand bain du Bassin Sportif			BI	Petit bain du Bassin Sportif			Grand bain du Bassin Sportif			BI	Petit bain du Bassin Sportif			Grand bain du Bassin Sportif			BI	Petit bain du Bassin Sportif			Grand bain du Bassin Sportif			BI						
V	I	V	I	V	I		V	I	V	I		V	I	V	I	V	I		V	I	V	I		V	I	V	I		V	I	V	I	
8	7	6	5	4	3	2	1	8	7	6	5	4	3	2	1	8	7	6	5	4	3	2	1	8	7	6	5	4	3	2	1		
NON DISPONIBLE							8h-9h	8h-9h	Balzac	8h-9h00	Balzac	8h-9h	La Mâche		8h-9h	Balzac	8h-9h00	Mermoz	8h-9h	Balzac	8h-9h	La Mâche		8h00-9h00	Grignard	8h00-9h00	Balzac	8h-9h	Balzac	8h-9h	La Mâche		
9h	9h	9h	9h	9h	9h	9h										9h-9h30	Mermoz																
9h30	ALLENDE 27 CP 9h10-10h05 Mélanie BAUMTARK Gwendoline GUYOT	MA VENT 22 CM2 Bonfanti 9h10-10h05	9h-10h	MA VENT 23 CM2 Thouseau 9h10-10h05	ALLENDE 13 CP 9h10-10h05 Mélanie HAUVILLE		22 CP Mme Moyro	22 CP Mme Janin	22 CP Mme Bonne	LIBRE	9h10-10h00	LIBRE	9h10-10h00			9h-10h30	Longchambon	9h-10h30	Longchambon	9h-10h30	Longchambon	9h-10h30	Longchambon	9h-10h30	Longchambon	9h-10h30	Longchambon	9h-10h30	Longchambon	9h-10h30	Longchambon	9h-10h30	
10h	SDB 27 CP 10h10-11h05 Marjorie VIZIER	CURIE 29 CM2 Pautrot + Junipe 10h10-11h05	10h-11h	CURIE 21 CM2 Morin 10h10-11h05	SDB 26 CP 10h10-11h05 Pauline ARTEAGA MONTIEL		SDB 26 CP 10h10-11h05 E1 M Poupinet	21 CP Mme Verde	E1 Mme Moine 10	SD2 Mme Besse	SDT 21 CP Mme May						10h-11h	10h-11h	10h-11h	10h-11h	10h-11h	10h-11h	10h-11h	10h-11h	10h-11h	10h-11h	10h-11h	10h-11h	10h-11h	10h-11h	10h-11h	10h-11h	
11h					11h05-11h30 Grignard																												
12h30	Fitness 12h20 - 13h																																
13h																																	
14h	RENAUD 23 CM2 Prudon 14h10-15h05	RENAUD 22 CM2 Natur 14h10-15h05	CHARREARD 24 CM2 Szymanski 14h10-15h05	CHARREARD 25 CM2 Michelin 14h10-15h05	LEVY 23 CM2 Laareg + Rissoan + Robin 14h10-15h05	BABEL 29 CM2 Rissoan + Buchon 14h10-15h05	BABEL 29 CM2 Chauvet + Barres + Buchon 14h10-15h05	PASTEUR 27 CM2 Parat 14h10-15h05	PASTEUR 26 CM2 Gillet 14h10-15h05	PASTEUR 26 CM2 Marthion 14h10-15h05																							
15h30	JEAN MACE CP 15h10-16h05	JEAN MACE CP 15h10-16h05	GIGON CE1 15h10-16h05	GIGON CE1 15h10-16h05	GIGON CE1 15h10-16h05	PEGGY CM1/CM2 15h10-16h05	PEGGY CM1/CM2 15h10-16h05	PEGGY CM1/CM2 15h10-16h05	PEGGY CM1/CM2 15h10-16h05	ALAIN FOURNIER CP 15h10-16h05																							
16h30																																	
17h30	Douce 16h45 - 17h25				16h30-18h00 Section S. Balzac	17h-18h Lycée La Xavière																											
18h30	Fitness 18h15 - 18h55																																
19h30	Tonique 19h - 19h40																																
	5	4	3	2	1											8	7	6	5	4	3	2	1										
	V	I	V	I	Bassin Initiation		V	I	V	I	Bassin Initiation		V	I	V	I	V	I	V	I	V	I	Bassin Initiation		V	I	V	I	Bassin Initiation				
	Petit bain du		Grand bain du				Petit bain du		Grand bain du				Petit bain du		Grand bain du			Petit bain du		Grand bain du						Petit bain du		Grand bain du			Petit bain du		

Organisation de la natation scolaire 2024-2025 au CNI

P1 : 12 semaines du 02/09/24 au 06/12/24 avec les CE1 prioritaires (1 visite + 11 séances)

3. Classes accueillies et répartition des créneaux (primaires, collèges, lycées, privé, public)

		Nombre de créneaux		Vénissieux	Saint Fons	Lyon	Extérieurs	TOTAL
Primaires	Publics	P2	13	17	19	0	49	
		P3	18	4	16	0	38	
		P1	22	14	22	0	58	
		TOTAL	53	35	57	0	145	
		%	37%	24%	39%	0%	100,00%	
	Privés	P2	0	1	7	0	8	
		P3	0	0	2	0	0	
		P1	0	2	7	0	9	
		TOTAL	0	3	16	0	19	
		%	0%	16%	84%	0%	100%	
	TOTAL		53	38	73	0	164	
	% TOTAL		32%	23%	45%	0%		
Collèges	Publics	P2	9	5	15	2	31	
		P3	8	1	13	0	22	
		P1	8	3	18	2	31	
		TOTAL	25	9	46	4	84	
		%	30%	11%	55%	5%	100%	
	Privés	P2	1	0	1	0	2	
		P3	0					
		P1	0	0	2	0	2	
		TOTAL	0	0	3	0	3	
		%	0%	0%	100%	0%	100%	
	TOTAL		25	9	49	4	87	
	% TOTAL		29%	10%	56%	5%	1	
Lycées	Publics	P2	0	0	0	0	0	
		P3	0	0	0	0	0	
		P1	0	0	0	0	0	
		TOTAL	0	0	0	0	0	
		%	0%	0%	0%	0%	0%	
	Privés	P2	0	0	7	0	7	
		P3	0	0	5	0	5	
		P1	0	0	2	0	2	
		TOTAL	0		14	0	14	
		%	0%	0%	100%	0%	100%	
	TOTAL		0	0	14	0	14	
	% TOTAL		0%	0%	100%	0%		
NB TOTAL CRENEAUX		0	47	136	4	187		
% TOTAL CRENEAUX		0%	25%	73%	2%			
Contributions		45%	20%	35%				

4. Fréquentations

En 2024, il a été accueilli :

- 4 536 primaires ;
- 2 175 collégiens ;
- 350 lycéens.

Cela représente 86 779 entrées scolaires en 2024, contre 89 690 en 2023.

Évolution de l'offre Primaire

Dès la rentrée 2024, l'offre primaire a évolué pour inclure trois rotations par demi-journée. Cette modification permettra d'accueillir l'ensemble des classes de CM2 des collectivités membres et augmentera les capacités d'accueil potentielles du CNI, y compris pour les ventes à l'extérieur.

Augmentation des capacités d'accueil

Pour l'année scolaire 2024-2025, 182 classes de primaires publics seront accueillies à l'année, contre 132 en 2023-2024. Cette augmentation s'accompagne d'une réduction des durées de séance, bien qu'elles aient été harmonisées avec les pratiques des piscines de la ville de Lyon et de Vénissieux.

Accueil des Collèges

Aussi, la nouvelle programmation permettra d'accueillir davantage de collèges au cours de l'année scolaire 2024-2025.

5. Recettes

Le coût d'accueil des Primaires est compris dans les contributions communales.

Les coûts d'occupation des bassins par les collèges sont pris en charge partiellement par la métropole de Lyon à hauteur 134.70 €/bassin/heure contre 79.1€ précédemment. Ceci, associé à l'augmentation du nombre de créneaux loués, a engendré comme prévu budgétairement, une recette supplémentaire de 60 000 € par rapport à 2023.

Les lycées disposent d'une dotation globale de la région et payent 94 €/bassin/heure en 2024 pour accéder au CNI.

L'augmentation de la prise en charge de la métropole explique la principale raison de l'augmentation des recettes de location des collèges.

D. L'espace bien-être

1. Organisation et plannings

Le CNI dispose d'un espace bien être composé :

- D'un hammam ;
- D'un sauna ;

L'espace a été fermé en raison notamment de son coût jusqu'en mars 2024. Il a été ré-ouvert à partir de cette date sans accès au bassin de balnéothérapie, bassin qui a été rattaché aux autres espaces aquatiques de l'établissement.

Horaires ouverture espace bien-être

L'espace bien-être a été ré-ouvert sans la balnéothérapie en janvier 2024 sur réservation et créneaux de 1 heures les week-ends 3*1 heure.

E. Les clubs et associations

Différents clubs et associations du territoire mais aussi des extérieurs fréquentent le CNI.

1. Conventions

Des conventions annuelles ou ponctuelles de mise à disposition des équipements sont mises en œuvre.

Conventions annuelles

Le tableau ci-après récapitule les principales conventions annuelles pour la saison 2024-2025.

Les montants indiqués sont ceux pour l'année civile 2024.

2024	ASSOCIATION	Commune de rattachement	Période concernée	Durée hebdomadaire (nb ligne*nb heure)	Equipement concerné	Montant annuel
C o n v e n t i o n s a n n u e l i e s	ASCP	Vénissieux	période scolaire			434,00 €
	AS BALZAC	Vénissieux	période scolaire	8	BS	868,00 €
	CARGO	Lyon	période scolaire + petites vacances	9	BS	2 912,00 €
	CMOV NATATION	Vénissieux	période scolaire	134,5	BS	28 168,12 €
				4	BI	-00 €
				3	BS	
			période scolaire	0	salle gym	-00 €
	CMOV PLONGEE	Vénissieux	période scolaire	6	BS	1 218,00 €
	CORPS	Saint Fons	période scolaire + petites vacances	15	BS	2 940,00 €
	CORPS CITE EDUCATIVE	Saint Fons				217,00 €
	COSF	Saint Fons	période scolaire	3	séance aquagym	2 348,25 €
	CYRNEA	Lyon	période scolaire + petites vacances	8	BS	1 904,00 €
	ESAT LA COURTALBLAISE	Lyon				-00 €
	IME J,J, ROUSSEAU	Vénissieux				1 551,00 €
	IME OISEAU BLANC					1 300,00 €
	LYON PALMES	Lyon	période scolaire	20	BS	4 760,00 €
	LYON SPORT METROPOLE PLONGEE	Lyon	période scolaire	12	BS	2 436,00 €
	OMR	Vénissieux				4 177,50 €
	PALMES EN DELIRES	Vénissieux	période scolaire + petites vacances	15	BS	3 759,00 €
	PIERRE TERMIER	Lyon	Période scolaire			1 000,00 €
	STE NAUTIQUE SAUVETAGE	Saint Fons	période scolaire + petites vacances	32	BS	7 710,00 €
				2	BI	
	PERISCOLAIRE ST FONS	Saint Fons	période scolaire	1,5	BI	-00 €
	UFRAPS	exterieur	période scolaire	16	BF	2 700,00 €
	GYM VITALITY COMMUNAY	exterieur	période scolaire			5 219,09 €
SOUS-TOTAL CONVENTIONS ANNUELLES						75 621,96 €

Nota :

- BS : bassin sportif/BI : bassin d'initiation/BF : bassin forme

Conventions ponctuelles

2024	ASSOCIATION	Commune de rattachement	Période concernée	Durée hebdomadaire (nb ligne*nb heure)	Equipement concerné	Montant annuel
Conventions ponctuelles	IPCAS PEYRFITTE SPORT					810,00 €
	FOYER ETAP AJM ROSA BONHEUR					450,00 €
	UCPA Formation	Extérieur			BS	480,00 €
	ALMNS	Extérieur			BS et salle réunion	4 337,50 €
	SEAUS	Extérieur			BS	505,00 €
	CMOV natation	Vénissieux	TOUSSAINT		BS	1 151,50 €
	CMOV natation	Vénissieux	JUILLET		BS	798,00 €
	CMOV natation	Vénissieux	AVRIL		BS	183,00 €
	CMOV natation	Vénissieux	FEVRIER		BS	379,00 €
	RENCONTRE DES MAITRES	Vénissieux	9 decembre 2023		BS	496,00 €
	MEETING	Vénissieux	13 au 14 avril		BS	2 092,00 €
	COMITE DE RHONE		Compétition des 16 et 17 décembre 2023		BS	1 200,00 €
	SAL ST PRIEST	Extérieur	26 février au 02 mars		BS	1 260,00 €
	GSLIEG Groupe subaquatique lugdunum		12 mars au 04 Juin			462,00 €
	ODYNEO		18/04/2025			140,00 €
	Villeurbanne NATATION		21 octobre au 02 novembre			4 560,00 €
	Villeurbanne NATATION		septembre			330,00 €
	Villeurbanne NATATION		22 au 26 avril			1 200,00 €
	Villeurbanne NATATION		17/02/2024			90,00 €
	Villeurbanne NATATION		02-03-05 janvier			270,00 €
SOUS-TOTAL CONVENTIONS PONCTUELLES						21 194,00 €

2. Fréquentations

Les clubs et associations fréquentant le CNI ont représenté 93 042 entrées, soit près de 29.88% des entrées totales.

3. Recettes

Les recettes liées aux locations des bassins sont donc de **96 815.96 € pour 2024**, 99 046€ pour 2023, 96 419€ pour l'année 2022, et 70 431 € pour 2019.

Les augmentations tarifaires de la rentrée 2024-2025 de location des lignes impacteront le budget 2025 en raison d'un coût de ligne d'eau doublé pour l'ensemble des publics (hors apprentissage de la natation). Ceci permettait de se rattraper les tarifs pratiqués par les autres collectivités et d'augmenter les recettes prévisibles.

VII. RAPPORT TECHNIQUE

A. Conduite des installations

La conduite technique des installations est essentielle au quotidien et permet d'assurer la longévité des installations. Pour cela, le site est équipé d'une GTC (Gestion Technique Centralisée) qui permet de suivre et d'intervenir à distance sur les différents paramètres (températures, débits...).

Une réflexion a été engagée en fin d'année 2024 en lien avec une société spécialisée dans l'ingénierie et le conseil dans les domaines des fluides et de l'énergie appliqués aux établissements aquatiques.

Cette réflexion visait à :

- Réévaluer les modalités des gestions des systèmes de chauffage, ventilation, climatisation (CVC) et de traitement de l'eau.
- Explorer la possibilité de mettre en place de nouveaux types de partenariats avec le secteur privé.
- Incorporer une approche axée sur la performance énergétique.
- Se prémunir en fonction des choix retenus, budgétairement du risque de casse matériel.

Finalement, il a été décidé de conserver le modèle actuel, performant au regard des solutions existantes, tout en prenant note, d'un gain potentiel en cas de rapprochement auprès d'un seul opérateur des contrats de maintenance CVC/traitement de l'eau.

Aussi, pour réduire le risque financier lié notamment à une panne technique, il a été décidé, en lien avec les villes membres, d'augmenter les capacités d'autofinancement du CNI via une contribution supérieure au budget 2025.

Le suivi des installations est réalisé par le responsable exploitation-maintenance afin de mettre en œuvre les opérations de maintenance préventive et curative. Plusieurs contrats de maintenance ont été contractés auprès des sociétés suivantes :

- Maintenance CVC : Engie Cofely ;
- Maintenance plomberie : Hervé Thermique ;
- Traitement et analyses d'eau : Ville de Lyon (cf. chapitre B) ;
- Maintenance ascenseur : Schindler ;
- Maintenance du mur mobile : Bodin Châteauneuf ;
- Contrôle d'accès/réservation : Elisath ;
- Extincteurs, trappes désenfumage, BAES : Desautel ;
- Centrale incendie : DEF ;
- **Fourniture gaz : Gaz de Bordeaux (via l'UGAP) passage au SIGERLY au 1/08/2025 ;**
- **Fourniture électricité : EDF (via UGAP) passage au SIGERLY au 1/01/2025 ;**
- GTC : Lyon régulation
- Fourniture chlore gazeux : Gazechim ;
- Fourniture produits : Gache Chimie ;
- Maintenance alarme : France alarme ;
- Bornes escamotables : Espacs ;
- Arrosage automatique : Irrog.

B. Traitement de l'eau

Une convention d'entente est signée avec la ville de Lyon.

Elle porte sur la gestion du traitement de l'eau et comprend :

- Les analyses hebdomadaires ;
- La tenue du registre sanitaire ;
- Vérification et réglage quotidien des paramètres physico-chimiques ;
- Maintenance quotidienne des filtres et pré-filtres ;
- Maintenance préventive des équipements techniques (filtres, pompes, analyseurs...) ;
- Maintenance corrective en cas de panne ;
- Suivi énergétique sur les fluides (gaz et eau).

Le coût annuel pour le CNI s'est élevé à 72 113€ en 2024, 73 016.18€ en 2023 contre 65 925.79 € en 2022.

Le CNI a, à sa charge, les dépenses de fonctionnement et d'investissement concernant les achats de produits chimiques (chlore gazeux, floculant, stabilisant...), pièces de maintenance, équipement de traitement d'eau...

C. Travaux réalisés

1. Achats

TRAVAUX-ACHATS	
Entreprise	Objet
Les menuisiers du Rhône	Protection des portes exposées à l'eau
Eiffage	reprise chaussée sur parking, suite à affaissement
Serrurier Blanc	Renforcement et sécurisation des portails
la rhodanienne de carrelage	Réparations Carrelages
Herve thermique	Réparations sur reseau cuivre ECS
France Alarme	mise en place de badgeuse sur porte SAS
Engie	Creation d'une trappe de visite sur la centrale d'air sportive
jeanjean	Changement partiel en éclairage LED
jeanjean	Changement BAES
Marvalway	Changement projecteur sub aquatique
lyon regulation	Changement GTC
MCI	Reparation beton pilier support bordure exterieur
Herve Thermique	Remplacement masse filtrante sur 4 filtres,
la rhodanienne de carrelage	Refection étanchéité pataugeoire intérieur
AIJE	Mise en sécurité des cyprès (taille et allegement)
Film et compagnie	pose film opacifiant bureau chef de bassin + coursive

4. Remplacements

REPLACEMENT	
Entreprise	Objet
urban koncept	Remplacement de jeux sur structure bois
herve thermique	Compteur d'eau
herve thermique	Remplacement hydro injecteurs
Herve Thermique	Changement de compresseur
Engie	Changement roue hydraulique pompes ECS

5. Réparations effectuées en interne

REPARATIONS EFFECTUEES EN INTERNE	
Fournisseur pièces et matériel	Objet
CNI- pièces en stock	Relamping
CNI- pièces en stock	Changement de carreaux cassés
CNI- pièces en stock	Changement Presto et robinets sur douches et robinets
CNI- pièces en stock	Entretien des joints (moisissure)
CNI- pièces en stock	Réparations chasses d'eau
6. Contrôles CNI- pièces en stock	Réparations auto laveuse
CNI- pièces en stock	Changements robinets
CNI- pièces en stock	Réparations entretien robots marins
CNI- pièces en stock	Réparations casiers + serrures
CNI- pièces en stock	Réparations sèches cheveux
CNI- pièces en stock	Changement plan de travail sanitaire
CNI- pièces en stock	Travaux peinture et entretien
CNI- pièces en stock	Nettoyage et désherbage des abords et trottoirs

CONTROLES	
Entreprise	Observations
DEF	Maintenance Sécurité incendie
Desautel	Maintenance extincteurs
Desautel	Trappes de désenfumage
Desautel	Fonctionnement des blocs autonomes de secours
SIE	Lignes de vie en toiture
M2S	Alarme intrusion
Ville de Venissieux	Transformateur du CNI
APAVE (suivant plan quinquennal)	Vérification des équipements thermiques et fluides
	Vérification des installations de transport mécanique
	Vérification des équipements mécaniques
	Vérification des ancrages pour la protection contre les chutes de hauteur
	Vérification de l'efficacité énergétique et contrôle des émissions polluantes
	Vérification des ERP aux conditions électriques code du travail ERT
Bonnefond	Vérification et nettoyage des séparateurs hydrocarbures
Lyon regulation	Vérification de la GTC

D. Arrêts techniques

1. Fermeture technique annuelle

La fermeture technique annuelle s'est déroulée du 22 août au 1 septembre 2024.

Pendant cette période, les bassins ont été vidangés conformément à la législation. Le détail des travaux de vidange est le suivant :

- Vidange et nettoyage complet des bassins ;
- Nettoyage complet et désinfection des bacs tampons ;
- Etalonnage et contrôle des paramètres ;
- Nettoyage complet des vestiaires et des locaux du personnel.

2. Fermeture pour passage en saison estivale

Cette période permet de mettre en service l'ensemble des équipements extérieurs et d'organiser la saison estivale (coordination équipes CNI et société sécurité, révisions POSS, gestion incendie). Des formations sécurité et gestion de conflits sont dispensées.

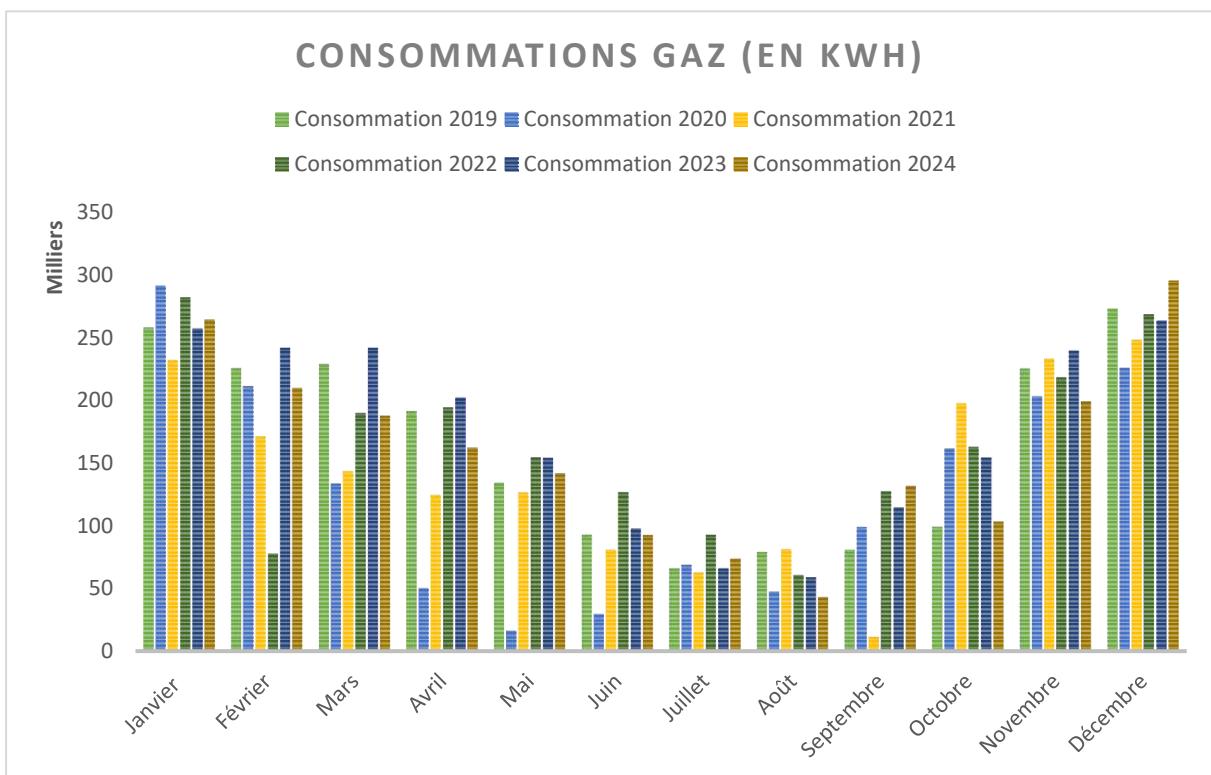
3. Arrêt du bassin forme, problème de filtration

Il faut noter une casse dans les filtres à sable du bassin forme, de crêpines (système de diffusion d'eau) qui a nécessité la mise en place en urgence d'une opération de remplacement/maintenance. Le bassin n'a pas pu être exploité du 2 octobre au 12 novembre 2024.

E. Consommations

1. Gaz

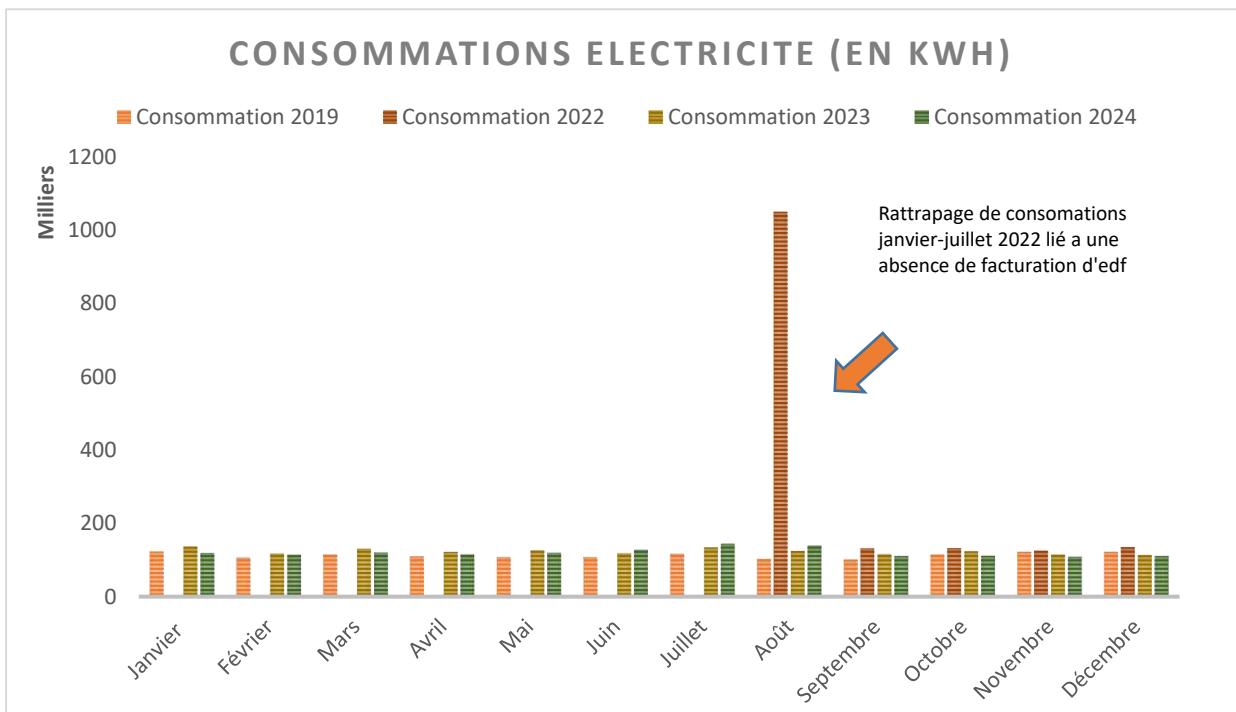
La consommation de gaz est liée au chauffage des installations (eau des bassins, locaux, ECS) et a représenté **1 903 069KWh en 2024**, 2 090 368kwh en 2023, 1 954 815 kWh en 2022, 1 952 859 kWh en 2019. En 2020 et 2021 les consommations ont été réduites du fait des fermetures de l'établissement. Le coût associé est de **175K€ en 2024**, 161 212 K€ en 2023, 119 761 € en 2022 et 85 172 € en 2019, soit un coût supplémentaire par rapport à 2019 de **89 828€**.



2. Electricité

La consommation d'électricité est liée principalement au traitement de l'eau (pompes, vannes...) et à l'éclairage des locaux. Celle-ci a été de **1 .42 million de kWh en 2024**, 1.47 million en 2023 contre 1.57 million en 2022, 1.47M en 2021.

L'eau étant constamment traitée et filtrée (même lors des fermetures au public), la consommation d'électricité varie peu mensuellement. La consommation d'électricité a coûté **290 806€ en 2024**, 421 093 € en 2023, 364 895 € en 2022, 161 142€ en 2021. Son coût devrait se stabiliser voir baisser en 2025. **L'écart financier par rapport à 2021 reste cependant de l'ordre de 130 000 €.**



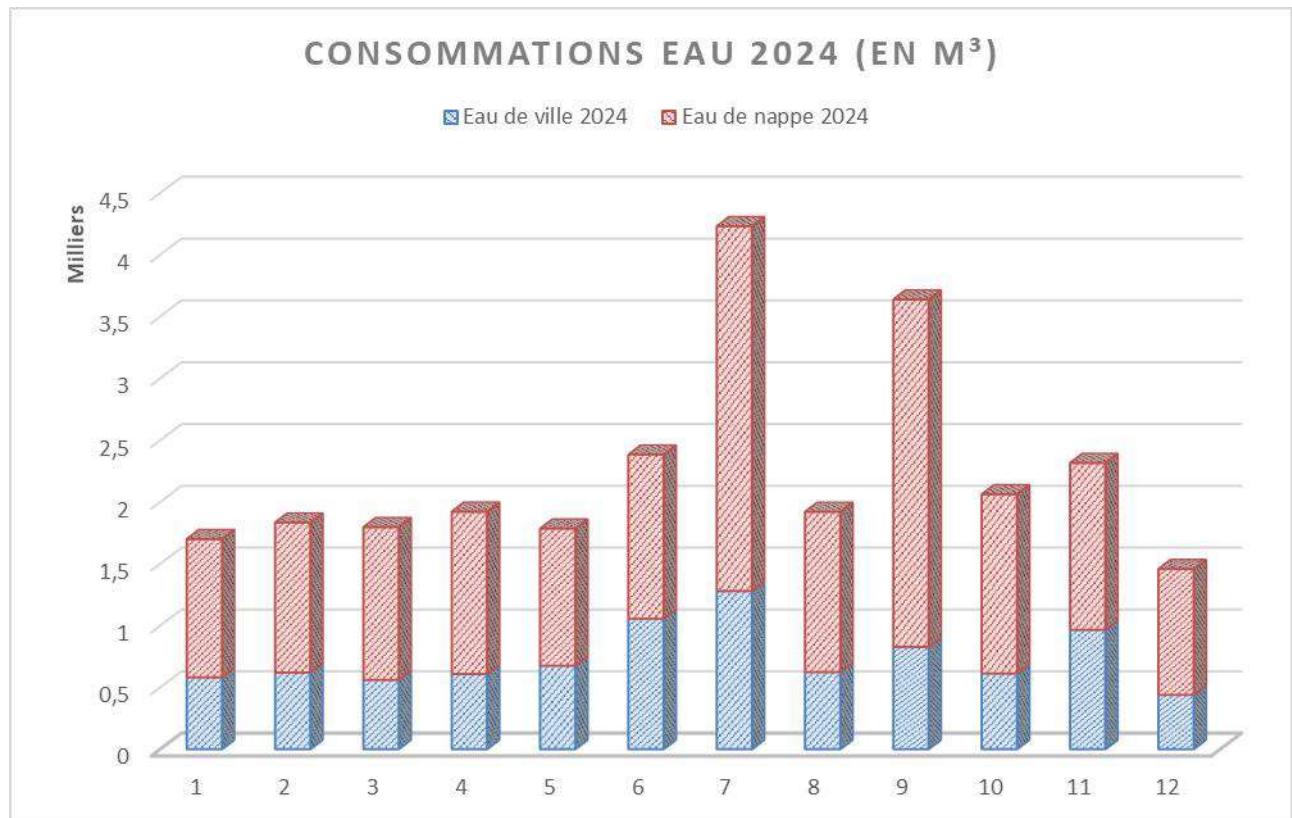
3. Eau

Le CNI utilise 2 sources d'approvisionnement en eau :

- L'eau du réseau pour le remplissage initial des bassins et l'ECS ;
- L'eau de nappe, via un forage pour l'arrosage des espaces extérieurs, l'alimentation des WC et les apports complémentaires en eau des bassins.

Les consommations pour 2024 sont les suivantes :

- 8 845 m³ d'eau de ville
 - 18 193 m³ d'eau de nappe
- Soit un total de 27 038 m³ contre 28 842 m³ en 2023



Nota : En raison de la multiplication des périodes de sécheresse et des limitations de remplissage des bassins en été, il pourra être nécessaire de programmer la vidange annuelle sur une période sans restrictions potentielles

Le coût de la consommation d'eau s'élève à **30 392€ en 2024** contre 26 956 € en 2023, 24 022 € en 2022, 18 652€ en 2021. Les tarifs de l'eau de ville ont continué à augmenter en 2024.

VIII. RAPPORT FINANCIER

Extraits du compte financier unique 2024

Le Compte Financier Unique est un document de synthèse établi en fin d'exercice par l'ordonnateur à partir de sa comptabilité. Il présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis à l'assemblée délibérante pour approbation avant le 30 juin de l'année suivante.

Les Résultats de l'exercice 2024 se présentent comme suit :

1 - Dépenses de fonctionnement 2024

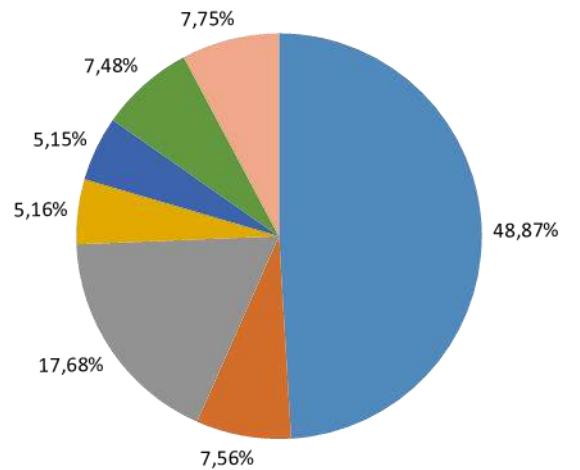
Chapitre	Crédits ouverts	réalisés	% réalisé
011 – Charges générales	1 111 212,00 €	1 010 890,70 €	90,97%
012 - Charges personnel	1 813 200,00 €	1 764 223,76 €	97,30%
65 - Autres charges	47 262,44 €	30 639,10 €	64,83%
66 - Charges intérêts	53 455,62 €	53 455,62 €	100,00%
67 - Charges exceptionnelles	2 000,00 €	750,90 €	37,55%
Total opérations réelles	3 027 130,06 €	2 859 960,08 €	94,48%
023 - Virement section d'investissement	178 114,47 €	-	-
042 - Opération ordre : amortissements	127 026,84 €	125 325,03 €	98,66%
Total des opération d'ordre	305 141,31 €	125 325,03 €	
Total général	3 332 271,37 €	2 985 285,11 €	89,59%

En 2024, le CNI a réalisé 89,6% des dépenses de fonctionnement prévues au budget. Les charges à caractère général ont été réalisées à 91%, avec un écart notable sur le budget énergie (- 80 000€ par rapport au budgéte). La masse salariale s'est stabilisée en 2024, dans la continuité de 2023 et concerne 97% du projeté.

Chapitre 011 : Charges générales : 1 313 627,24€

Chapitre 011 Charges à caractère général	crédits ouverts	réalisés	% réalisé
Fluides	568 500,00 €	494 047,78 €	86,90%
Fournitures	87 000,00 €	76 376,50 €	87,79%
Location matériel, entretien espaces verts bâtiments, matériel, maintenance	169 412,00 €	178 684,71 €	105,47%
Assurances	54 000,00 €	52 170,04 €	96,61%
Gardiennage	66 000,00 €	52 105,22 €	78,95%
Traitemen eau Ville de Lyon	74 000,00 €	75 613,22 €	102,18%
Transfo et jeux ville Vénissieux	3 500,00 €	3 500,00 €	100,00%
Autres (Honoraires, contentieux, formation, impression, poste, téléphone.....)	88 800,00 €	78 393,23 €	88,28%
Total du chapitre 011	1 111 212,00 €	1 010 890,70 €	90,97%

Détail chapitre 011



- Fluides
- Fournitures
- Location matériel, entretien espaces verts bâtiments, matériel, maintenance
- Assurances
- Gardiennage
- Traitement eau Ville de Lyon
- Transfo et jeux ville vénissieux

Chapitre 012 : Charges de personnel : 1 764 223 €

La masse salariale du CNI s'est stabilisée à nouveau en 2024 avec une réalisation à 87,79%.

La masse salariale du CNI s'est stabilisée en 2024 dans la continuité de 2023 et concerne 97% du projeté

L'écart au projeté s'expliquait en 2023, entre autre, par le non remplacement d'un des postes de direction et la non rémunération des agents grévistes.

En 2024, malgré l'augmentation des rémunérations des agents sur emplois permanents de 50€ par mois, les augmentations contraintes (GVT, hausse du SMIC, hausse du traitement indiciaire de base...), le réalisé 2024 est de 2% supérieur à celui de 2023. La poursuite et le renforcement du contrôle, du suivi du temps de travail, la réorganisation, la réduction de postes expliquent cette stabilisation. Il faut également noter que les valorisations de responsabilisation du fait de la réorganisation n'ont été appliquées qu'à partir de septembre 2024.

Il convient de rappeler également que le taux « d'absentéisme longue durée » élevé impacte toujours la masse salariale, notamment :

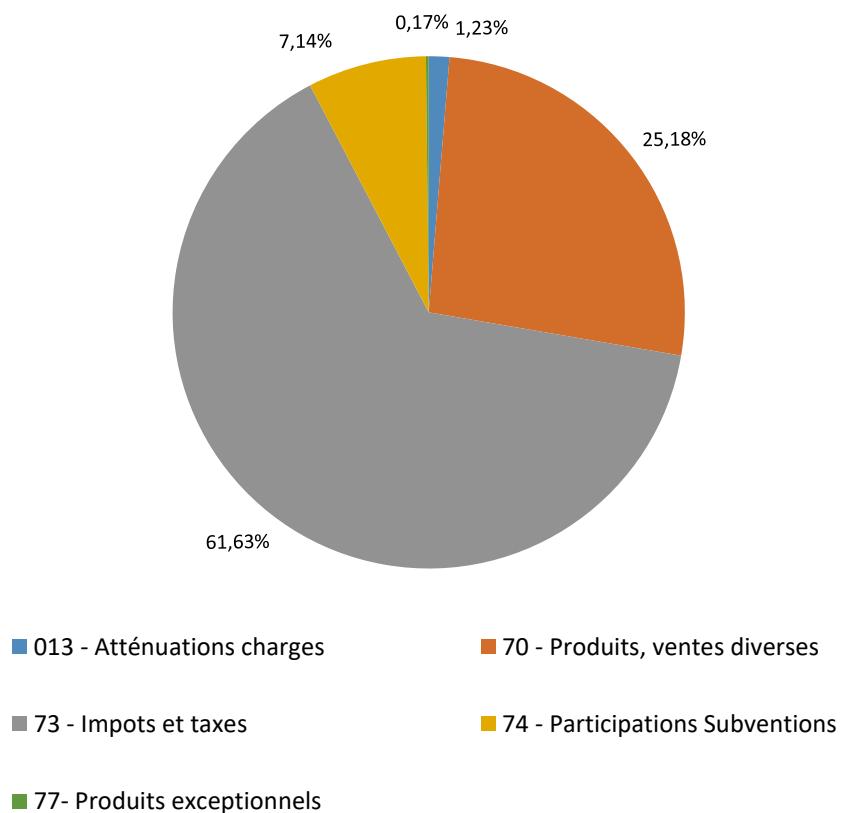
- Un agent en AT en attente d'une contre-expertise
- Un agent suspendu de ses fonctions dans l'attente d'une procédure disciplinaire.
- Un agent en CLD.
- Un agent en temps partiel thérapeutique

Recettes de fonctionnement 2024

Chapitre	Crédits ouverts	réalisés	% réalisé
002- résultat de fonctionnement	321 491,37 €		
013 - Atténuations charges	50 000,00 €	37 581,30 €	75,16%
70 - Produits, ventes diverses	758 500,00 €	766 722,66 €	101,08%
73 - Impôts et taxes	1 956 500,00 €	1 876 443,73 €	95,91%
74 - Participations Subventions	104 780,00 €	217 514,40 €	207,59%
75- autres produits	16 000,00 €	16 181,40 €	101,13%
77- Produits exceptionnels	- €	5 089,10 €	
78- autres produits	125 000,00 €	125 000,00 €	
Total opérations réelles	3 010 780,00 €	3 044 532,59 €	101,12%
042 - Opération ordre : amortissement subventions	- €	- €	-
Total opérations d'ordre	- €	- €	-
Total général	3 332 271,37 €	3 044 532,59 €	

En 2024, le CNI a réalisé 101% des recettes de fonctionnement prévues au budget, ce qui représente une hausse de recettes, hors contribution de 140 500 €. La hausse prévue a donc été réalisée en raison de l'évolution de l'offre d'activité, de l'augmentation de la fréquentation et du nombre de locations, de la revalorisation du montant des locations collèges.

Répartition des recettes de fonctionnement



Détails du chapitre 70- Produits et ventes diverses : 766 722,66 €

Détail du chapitre 70	prévisionnel	réalisé	% réalisé
70388 - Location snack	3 000,00 €	4 100,00 €	-
70632 - Entrées piscine et animations	635 000,00 €	636 980,70 €	100,31%
7083 - Location lignes d'eau	110 000,00 €	113 571,60 €	103,25%
7088 - Autres produits (distributeurs)	10 500,00 €	12 070,36 €	114,96%
Total	758 500,00 €	766 722,66 €	101,08%

Les contributions communales 2024 étaient de 1 950 k€. Ceci s'est traduit par un versement de 1 860 323€ pour la partie fiscalisée et de 94 041€ versé par l'état au titre de la compensation de la taxe d'habitation. La somme totale représente 60% des recettes du CNI.

Le CNI a réalisé en 2024 une reprise sur provision de 125 000 €.

Les recettes au titre de l'indemnisation par l'assurance souscrite pour atténuer les pertes liées aux absences maladie du personnel ont été atténuées de 15 K€ par rapport au budgété.

RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 EN FONCTIONNEMENT : +59 247,48€

Pour rappel, le résultat de fonctionnement était de +58 676,63 en 2023, + 2016 € en 2022, + 758 € en 2021, +97 524 € en 2019.

3- Dépenses d'investissement 2024

Des dépenses d'investissement ont été réalisées à hauteur **de 193 237€ et 102 255€ de reste à réaliser, soit un besoin total de 295 493€.**

Chapitre	Crédits ouverts	réalisés	% réalisé
001-solde d'exécution section investissement			
20- Immobilisations incorporelles	18 300,00 €	3 889,20 €	21,25%
21- Immobilisation corporelles	238 559,23 €	109 165,30 €	45,76%
16- Remboursement capital de la dette	80 183,45 €	80 183,45 €	100,00%
020- Dépenses imprévues	€		
Total opérations réelles	337 042,68 €	193 237,95 €	57,33%
040 - opération d'ordre : amortissement subventions	€	€	
041- Opération d'ordre dans la section d'investissement	€	€	
Total opérations d'ordre	€	€	
Total général	337 042,68 €	193 237,95 €	

4- Recettes d'investissement 2024

Les recettes d'investissement s'élèvent **136 840,48 €** réparties comme suit :

Chapitre	Crédits ouverts	réalisés	% réalisé
excédent d'investissement	34886,37		
10222- FCTVA	11 515,00 €	11 515,45 €	100%
1068- Excédents capitalisés			
16-Emprunt	€	€	
Total opérations réelles	11 515,00 €	11 515,45 €	106%
040- Opération d'ordre : amortissement + charges à étaler	127 026,84 €	125 325,03 €	99%
041- Opération d'ordre dans la section d'investissement	€	€	-
021-virement de la section de fonctionnement	178 114,47 €	€	
Total opérations d'ordre	305 141,31 €	125 325,03 €	
Total général	351 542,68 €	136 840,48 €	

RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 EN INVESTISSEMENT : -56 397,47 €

IX. COMMUNICATION

Communication interne et externe

Un plan de communication est élaboré et reprend les moyens humains et matériels ainsi que la temporalité des actions :

- Les évènements ponctuels :
 - Soirée aquagym, meeting natation, championnat du Rhône...
 - Formations organisées au CNI : BNSSA, CAEPMNS, aquagym, DEUST...
- Les périodes de vacances scolaires : stages natation, structure gonflable...
- Les évènements promotionnels : Noël, Halloween, bons cadeaux...
- La valorisation des équipes : présentation des missions, enquêtes de satisfaction...

Plusieurs canaux de communication sont utilisés, tels que :

- Le site web, mis à jour régulièrement, est l'outil de communication principal ;
- La distribution de flyers et la communication orale (caisse, MNS) sur les nouveaux cours (aquafun) auprès des usagers du CNI ;
- Les kakémonos utilisables sur site ou lors d'évènements (forums associations...) ;
- L'écran dans le hall.
- Les réseaux sociaux ; Facebook et Instagram